



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

28^e séance plénière

Vendredi 22 septembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

*En l'absence du Président, M. Mungra
(Suriname), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je demande la coopération de tous les orateurs afin qu'ils respectent la durée de 20 minutes pour leurs déclarations. Le texte intégral de leurs déclarations sera distribuée.

Le premier orateur est S. E. M. Joseph Mutaboba, Chef de la délégation du Rwanda.

M. Mutaboba (Rwanda) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom de notre Ministre des affaires étrangères qui a été empêché, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes vives félicitations, à l'occasion de votre brillante élection en qualité de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session.

Mes félicitations s'adressent par ailleurs à votre éminent prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, ainsi qu'au Secrétaire général, Kofi Annan, pour la qualité et le grand volume des activités réalisées au cours de l'exercice qui s'achève.

Je profite de la même occasion pour féliciter Tuvalu, le 189^e Membre de l'Organisation à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous espérons que d'autres membres potentiels tels que le Sahara occidental, en Afrique, pourront nous rejoindre bientôt.

Le Sommet du millénaire auquel a participé le chef de l'État rwandais, S. E. M. Paul Kagame, a suffisamment fait le bilan du XX^e siècle et formulé des recommandations de nature à éclairer les actions de l'Organisation pour le XXI^e siècle qui commence. Comme d'aucuns l'ont souligné, le XX^e siècle a été à la fois l'ère des grandes conquêtes technologiques sans précédent et celle des crises d'une ampleur qui se mesure à la puissance des nouveaux outils de destruction.

La caractéristique pénible de la Première et de la Seconde Guerre mondiale est d'avoir mis en jeu les technologies de pointe de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e pour d'énormes destructions aussi bien humaines que matérielles. En 1918 comme en 1945, l'humanité entière était remplie d'effroi face aux conséquences de chacune des deux guerres mondiales. Plus jamais des guerres qui conduisent à la perte des millions de vies humaines, plus jamais le génocide, s'étaient écrits plus particulièrement les pays fondateurs de l'ONU, alors réunis à San Francisco en octobre 1945.

Aujourd'hui comme hier, la communauté internationale se surprend encore à vivre les horreurs qu'elle avait cru enterrées à jamais. Ces horreurs s'appellent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

entre autres le génocide commis au Rwanda en 1994. Ce qui a manqué pour contribuer à la prévention ou à l'arrêt de ce génocide, ce ne sont certainement pas les principes théoriques de morale publique et de droit international. Ces principes avaient même été très renforcés en 1948 avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ont été largement diffusés dans le monde par de nombreuses organisations qui s'en réclament la vocation.

Le rapport Brahimi (A/55/305) dont nous saluons les conclusions et les recommandations était nécessaire, et nous profitons de cette occasion pour féliciter de vive voix le Secrétaire général, Kofi Annan, pour avoir commissionné ce rapport et les deux autres rapports qui l'ont précédé, c'est-à-dire le rapport Srebrenica ainsi que le courageux rapport Carlsson. L'Organisation a échoué mais le rapport Brahimi nous dit que nous pouvons rectifier le tir à l'avenir. Rater cette unique chance de réflexion sur ce qui doit être fait et comment le faire serait se renier et renier les principes et valeurs consacrés dans la Charte des Nations Unies. Un autre Rwanda ou Srebrenica ferait honte à nous tous.

Le véritable noeud du problème est à chercher sans doute ailleurs. Comment ne pas s'étonner même aujourd'hui des lenteurs ou des prétextes pour bloquer les poursuites judiciaires à l'endroit des auteurs de ce génocide dans des pays qui se déclarent de culture des droits de l'homme! Il y en a même qui se réfèrent au génocide comme « la chose qui s'est passée au Rwanda en 1994 » par peur d'y croire ou d'y penser, pour ne citer que le Ministre Yerodiya Ndombasi dans ses réflexions à cette tribune le 16 septembre cette année.

Bref, ma délégation en appelle à la communauté internationale pour qu'elle tire du génocide commis dans notre pays toutes les leçons qui s'imposent, pour que le « plus jamais une telle tragédie humaine » cesse d'être un vain et vide mot. De manière beaucoup plus urgente, il est question d'aider le Rwanda à se reconstruire et à réparer les énormes dégâts matériels et moraux de ce génocide de 1994, comme le recommandent le rapport de la Commission d'enquête indépendante, mise en place par l'ONU, et celui du Groupe international d'éminentes personnalités mis en place par l'Organisation de l'unité africaine. Tous les Membres peuvent aider le Rwanda à se reconstruire et à se développer et penser au rapport Brahimi chaque fois que nous pensons à faire mieux pour l'Organisation et notre humanité.

Je profite de l'occasion pour dire combien nous apprécions les débats du Conseil de sécurité qui, le 15 avril dernier, a fait siennes les recommandations du rapport Carlsson, tout en demandant au Conseil de bien vouloir user de son influence pour en assurer un suivi conséquent au sein d'autres institutions et organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de qui nous attendons un apport spécial pour l'assistance au développement du Rwanda. Nous osons espérer que les réformes en cours au sein du PNUD pourront aboutir à une assistance basée sur un partenariat sincère et motivé dont l'idée maîtresse a été brillamment exprimée par le Premier Ministre britannique Tony Blair lors du Sommet du millénaire. Ce partenariat est imbu d'égalité, de justice, de solidarité fraternelle pour tous. Nous invitons tous nos partenaires à s'y référer pour leurs relations avec non seulement le Rwanda mais avec tous les autres pays en développement, surtout d'anciennes colonies.

Outre la contribution à l'effort de réparation des lourds effets du génocide, les rapports en question interpellent aussi à juste titre la communauté internationale, pour qu'elle contribue résolument à prévenir ce crime contre l'humanité, notamment par sa répression. Ceux qui cachent, protègent et plaident en faveur des criminels du génocide de 1994 devraient penser deux fois avant de persister dans cette option qui n'est que mauvaise.

J'en arrive ici à la crise congolaise dont certains aspects se situent dans le prolongement du génocide commis au Rwanda en 1994. Comme il convient de le rappeler, bon nombre de miliciens et anciens militaires rwandais, auteurs de ce génocide, se sont réfugiés dans l'actuelle République démocratique du Congo, après leurs forfaits et leur défaite. Non seulement ces anciens militaires et miliciens n'ont pas été désarmés à l'époque mais ils ont continué plutôt à bénéficier de nouveaux équipements et entraînements militaires, pour commettre des actes de génocide sur les régions frontalières et préparer la réédition d'un génocide généralisé. Ceci n'est-il pas suffisant pour inviter un gouvernement responsable à agir en faveur de la souveraineté de son pays et de la sécurité de son peuple? On comprendra bien que ce n'est guère un prétexte de sécurité mais une réalité du moment.

Dieu merci, le projet d'une invasion massive par les génocidaires fut mis en échec en novembre 1996 par les forces de l'Armée patriotique rwandaise (APR).

Mais de mai 1997 à août 1998, il a fallu encore résister aux infiltrations menées à partir du Congo et aux actes de génocide commis dans le nord-ouest de notre pays. Les horreurs de cette insurrection ont fait l'objet de plusieurs résolutions mais le monde semble les avoir bien vite oubliées.

C'est dans ce contexte que se situe actuellement la présence militaire de notre pays au Congo qui n'a pour motif que la prévention d'une telle réédition de génocide au Rwanda par les mêmes miliciens interahamwe et militaires de l'ancien régime. Nous avons relativement réussi à atteindre nos objectifs. Depuis 1998, nous avons capturé bon nombre d'Interahamwe et soldats de l'ancien régime et les miliciens interahamwe contrairement à ce qu'a déclaré le Ministre Yerodia Ndombasi devant l'Assemblée le samedi 16 septembre dernier. La plupart des soldats, et ils sont nombreux, ont réintégré l'armée. Nous gardons encore 135 d'entre eux qui attendent une décision.

Nous avons également réussi à sauver des griffes de ces Interahamwe et soldats de l'ancien régime, des civils innocents qu'ils avaient pris pour otages pendant tout ce temps à des fins purement militaires et politiques. Dans cette catégorie d'otages libérés, nous avons 12 000 personnes qui ont été rapatriées depuis août 1998 et le processus continue. Nous avons établi des centres d'accueil sur nos frontières avec la République démocratique du Congo (RDC) et plusieurs organisations humanitaires, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), y ont été associées. Ceci n'est donc un secret pour personne et a été documenté par le HCR à Goma et Gisenyi. Ceux qui sont contre nos succès appellent ces gens des citoyens congolais que nous forçons à l'exil au Rwanda car leur départ a créé un vide dans les opérations des alliés de ces forces génocidaires. Ce sont nos citoyens et personne, je pense, ne prétendrait les aimer mieux que nous. Ils sont chez eux et ils attendent les autres à bras ouverts.

Mon gouvernement avait salué la signature des Accords de Lusaka de juillet 1999, et nous les soutenons toujours. Les principales composantes de ces Accords étaient les suivantes : les négociations politiques intercongolaises devant aboutir à un nouvel ordre politique en RDC; la poursuite et le désarmement des groupes armés, y compris les anciens militaires rwandais et les miliciens Interahamwe, auteurs du génocide de 1994, qui cherchent toujours à poursuivre leur forfait, encouragés par certains de nos frères Congolais

qui vont jusqu'à nier leur présence sur le territoire congolais dans le seul but de nous vilipender, à en croire les propos du Ministre Yerodia Ndombasi, samedi dernier.

La délégation rwandaise déplore que le Gouvernement de Kinshasa ait récemment remis en cause les mêmes Accords, pourtant soutenus par tous les autres pays concernés de la sous-région, l'Organisation de l'unité africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette remise en cause des Accords de Lusaka était consécutive au refus controversé du même Gouvernement congolais d'autoriser la libre circulation des observateurs militaires des Nations Unies qui ne peut, du reste, se concevoir en dehors desdits Accords dont il est partie intégrante.

En ce qui le concerne, le Rwanda estime que les Accords de Lusaka constituent actuellement le seul cadre de nature à garantir une paix durable en RDC et dans la sous-région. Toute autre démarche en la matière risquerait de compromettre dangereusement le processus de paix en cours.

Par ailleurs, la lenteur et les hésitations observées de la part de l'Organisation en ce qui concerne le déploiement de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo devraient être revues et il faudrait profiter des offres en cours pour renforcer la présence des Nations Unies dans les zones évacuées par les parties signataires de l'Accord de Lusaka. Toute tentative de réduction de la force ne mènera qu'à la catastrophe, que le rapport Brahimi essaie de nous épargner.

Je profite de l'occasion pour apprécier à sa juste valeur le rôle croissant des organisations régionales et sous-régionales dans la résolution des conflits. Comme chacun le sait, pareille implication positive a déjà donné des résultats non négligeables dans différentes parties du monde, notamment en Asie du Sud-Est, en Afrique occidentale et ailleurs. Notre souhait serait que les Nations Unies intègrent pareille approche des contributions régionales dans ses mécanismes de résolution des conflits.

Si la question des conflits dans le monde continue à être l'une des plus grandes préoccupations de l'Organisation, il s'avère sans doute indiqué de mettre l'accent sur leur prévention. Cela requiert d'être attentif aux efforts tendant à éliminer ou tout au moins à atténuer les causes qui sont à la base des conflits aussi bien internes qu'externes.

À propos du Rwanda, l'arrêt du génocide de 1994 a été suivi par des orientations courageuses, inspirées par les leçons tragiques de notre histoire récente. Ces orientations se sont traduites en actions et facteurs de réconciliation nationale suivants.

La mise en place dès juillet 1994 d'un gouvernement d'union nationale et d'un parlement comprenant toutes les composantes de la population rwandaise et toutes les sensibilités politiques du pays. Il s'agit là d'une approche d'intégration que le Rwanda indépendant n'avait jamais connue auparavant, malgré les atouts linguistiques et socioculturels historiques qui militaient en sa faveur.

La suppression de la politique d'exclusion qui a duré plus de 30 ans, dans tous les secteurs de la vie nationale allant de l'éducation à l'emploi. Nous nous félicitons de l'abolition – 60 ans après son introduction – de la carte d'identité qui catégorisait les gens suivant leur ethnie et leur lieu d'origine et sur la base de laquelle on décidait qui tuer ou qui sauver.

La création d'une armée nationale compétente et professionnelle comprenant les forces de l'Armée patriotique rwandaise qui a libéré le pays ainsi qu'une partie des forces de l'ancien régime qui s'est désolidarisée des criminels du génocide – nous saluons leur bravoure et leur discipline. Les Nations Unies auront besoin de troupes de ce genre pour des opérations aussi dures qu'en Sierra Leone et ailleurs, le moment venu.

La mise en place depuis mars 1999 de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission pour l'unité et la réconciliation nationale.

La réhabilitation du système judiciaire avec garantie de l'indépendance de la magistrature, et ce système judiciaire vient d'être renforcé d'une juridiction dite *gachacha* qui, tout en respectant les normes judiciaires internationales, bénéficiera des grands apports participatifs de la population au niveau de l'instruction des procès. Ceci offrira l'avantage d'accélérer le jugement des présumés coupables du génocide.

Le rapatriement, en deux ans et demi, de plus de 3 millions de réfugiés. Il s'agit d'une action d'autant plus remarquable que pendant plus de 30 ans, le Rwanda avait battu le record des réfugiés, les plus nombreux et les plus anciens du continent africain. À l'heure actuelle, il ne reste à l'extérieur que les familles des criminels responsables du génocide et quelques réfugiés encore manipulés par les mêmes criminels que le

Rwanda entend aussi rapatrier. Notre chef d'État les a invités à rentrer, lors de son inauguration à la magistrature suprême, et certains ont commencé à regagner volontairement le pays.

L'organisation des élections démocratiques à la base, depuis l'année passée, et qui, à l'issue de celles qui seront organisées au niveau des communes, seront parachevées bientôt en octobre de cette année. Bref, autant d'orientations qui guident aujourd'hui la politique d'unité et de réconciliation nationale dont l'intérêt s'est avéré immédiat quant au rétablissement de la concorde nationale au lendemain du génocide de 1994.

Outre l'éradication du génocide, bien d'autres défis méritent l'attention de la communauté internationale en ce début du XXI^e siècle. Ils sont en rapport notamment avec les écarts entre pays en développement et pays nantis à l'heure de la mondialisation, avec la réforme du système des Nations Unies et avec tant d'autres problèmes actuels, comme la propagation du sida.

À propos des écarts entre pays en développement et pays nantis, les XIX^e et XX^e siècles ont vu se creuser toujours davantage les écarts entre pays industrialisés et pays pauvres. Ces écarts relevaient à la fois de la technologie et de rapports aussi bien commerciaux que politiques inégaux nés de l'ère coloniale. Au lendemain de l'indépendance, de nombreuses stratégies de développement ont été proposées les unes après les autres, telles que l'aide au développement à raison d'un taux correspondant à 0,7 % du produit national brut des pays nantis, le transfert des technologies, le nouvel ordre économique mondial privilégiant la rémunération équitable des matières premières, et j'en passe.

Toutes ces stratégies ont fait l'objet de conférences internationales très soutenues; aucune d'elles n'a été mise en application de manière durable ou conséquente. Certains de ces thèmes sont restés plutôt académiques et n'ont jamais connu un début de réalisation en tant que programmes. Mais il n'est jamais trop tard.

Depuis quelque temps, l'heure est à la mondialisation des économies dans un contexte d'écarts structurels qui n'ont pas beaucoup changé depuis les années 60. Ma délégation voudrait ici souligner l'urgente nécessité d'adopter préalablement certaines mesures de nature à faciliter la mise en place des mécanismes de la mondialisation si réellement nous la voulons efficiente. Faut-il rappeler, par exemple, que la dette extérieure des pays en développement constitue en elle-même un

véritable handicap à leur démarrage économique? Comment parler de croissance dans un contexte où la dette extérieure à elle seule absorbe 60 % ou plus des recettes d'exportations de la plupart de ces mêmes pays en développement? Quels seront les lendemains de la mondialisation dans un environnement où la compétition des économies de marché réduit à l'avance le rôle de certaines parties du globe à celui d'éternels consommateurs, le monopole de la production étant ailleurs? Autant de questions qui méritent des réponses pressantes et solidaires, de la part de la communauté internationale.

Ma délégation estime plus particulièrement que la réussite de la mondialisation passe par des mesures d'accompagnement suffisamment courageuses telles que la suppression de la dette en faveur des pays pauvres et l'appui des politiques d'intégration économique initiées notamment en Afrique. Cela requiert, du reste, que l'Organisation mondiale se dote elle-même de mécanismes susceptibles de concourir au pilotage de la mondialisation.

Depuis quelque temps, l'Organisation des Nations Unies se préoccupe aussi au plus haut niveau, et à juste titre, de la réforme du fonctionnement de ses structures. Il s'agit là d'une très grande urgence, au regard des enjeux du devenir et même de la survie de l'humanité entière, qui ne peuvent plus être gérés avec l'esprit et les moyens structurels d'il y a 55 ans. Faut-il rappeler que la configuration des États Membres, passés de 51 en 1954 à 189 aujourd'hui, constitue une donnée incontournable quant à sa démocratisation? Dans le même esprit, l'Afrique qui compte aujourd'hui au sein de l'Organisation 10 fois plus d'États membres qu'à sa création, doit désormais occuper la place qu'elle mérite dans les grands organes de décision de l'ONU, tel que le Conseil de sécurité et d'autres organes de décision. Dans le même ordre d'idées, les institutions de Bretton Woods devraient aussi changer de face et de façon de faire si la mondialisation et l'équité se veulent réelles et conséquentes avec elles-mêmes.

J'en arrive enfin à cet autre défi de notre temps qu'est la pandémie du sida. À l'heure qu'il est, cette maladie emporte chaque jour dans le monde plus de vies humaines que les guerres les plus meurtrières. Les populations des pays pauvres se trouvent être les plus vulnérables face à cette maladie du siècle. La délégation rwandaise lance du haut de cette tribune un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve d'un élan de solidarité agissante face à la

menace d'extinction de l'humanité que représente le sida. Prendre le sida à la légère équivaut purement et simplement à la banalisation du crime de génocide. L'un et l'autre exterminent les populations, et devraient être combattus avec vigueur et détermination.

De manière plus précise, il est instamment question d'aider pour des raisons humanitaires, si rien d'autre ne peut être convainquant, les pays les moins avancés à bénéficier au moins des récents médicaments susceptibles de soulager les personnes atteintes de sida à des prix abordables et mettre tout en oeuvre pour endiguer ce fléau.

Par ailleurs, ma délégation est convaincue qu'un effort de mobilisation de plus grandes ressources financières permettrait aux recherches scientifiques de maîtriser cette maladie et d'autres, telles que le paludisme qui décime une très grande partie de nos populations.

Puisse ce XXI^e siècle qui commence, augurer d'un monde de paix et de solidarité susceptible de répondre aux aspirations les plus profondes de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Patrick Albert Lewis.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Holkeri de son élection à l'unanimité à la tête de l'organe international qui est le plus important du monde. Il présidera les travaux de l'Assemblée pendant la dernière année de ce siècle en suivant les fermes engagements pris lors du Sommet du millénaire. Nous attendons avec une grande impatience la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet, alors que les petits États sont de plus en plus désenchantés par les manifestations concrètes des pratiques sélectives de l'ONU.

Je voudrais adresser mes félicitations à votre pré-décesseur qui, comme nous le savons, vient d'un pays nouvellement indépendant, un pays qui a dû lutter pour obtenir le droit de gérer ses propres affaires. Avec lui, nous avons vu un effort réel pour trouver un équilibre au sein de cet organe. Mon pays salue ces efforts, mais nous attendons encore le jour où les petits pays jouiront du respect dû à des États souverains.

Cette année, nous avons délibérément choisi de ne faire qu'une brève déclaration, en formant l'espoir que l'Assemblée se concentrera sur l'ensemble des problèmes dont nous sommes accablés.

Petits États ne veut pas dire petits problèmes. En réalité, c'est souvent le contraire qui est vrai, notamment lorsque l'État en question est encore tenu à l'écart, en marge des entités industrielles dominantes. Dans le cas de mon pays, cette situation marginale a commencé pendant l'ère postcolombienne, lorsque avec d'autres pays des Caraïbes, nous sommes devenus des colonies d'exploitation plutôt que des colonies de peuplement. Sous le règne du mercantilisme, nous avons dû cultiver des produits agricoles de base, que ce soit l'indigo, le coton ou la canne à sucre; il s'agissait d'une monoculture qui avait pour seule vocation de servir les intérêts du pays colonisateur au détriment des colonies.

Mais, sans aucun doute, les membres se demandent pourquoi je soulève ici cette question. C'est précisément parce qu'au vu de la réalité qui perdure, nous sommes parfois amenés à nous demander si nous sommes encore victimes de la mentalité de « Robinson Crusoe ». Par colonie d'exploitation, on entendait une entité en situation de sous-développement – un sous-développement qui impliquait que nous allions indéfiniment rester dans cette situation si nous respections les conditions mêmes de l'exploitation.

Tout au long de l'histoire, les entités les plus petites sont en fait devenues invisibles. Nos problèmes ne sont pas de petits problèmes. Comment cela pourrait-il être possible quand des déchets nucléaires transitent dans nos eaux territoriales, malgré nos nombreuses et répétées protestations, demandes et supplications? Nous avons un problème avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui sert les intérêts des sociétés multinationales et des pays qui bénéficient des opérations de ces sociétés. Les producteurs de bananes des îles du Vent sont totalement désavantagés dans la mesure où ils n'ont pas les moyens de payer les frais d'une représentation adéquate auprès de l'OMC. En 1896, le brillant orateur, William Jennings Bryan, prenant la parole en public en Californie, avait demandé si l'humanité devait être crucifiée sur une croix d'or. Aujourd'hui, nous devons nous demander si les habitants des îles du Vent doivent être sacrifiés sur un lit de fruits jaunes, ce qui provoquerait une onde de choc à travers les Caraïbes et aboutirait au dénuement, à la dégradation, à une dépression et aux formes de déshumanisation les plus abjectes.

Lors de la table ronde du Sommet du millénaire, on a beaucoup parlé de mondialisation sans traiter de la réalité fondamentale de ce phénomène – ce qu'on

nomme la liberté des échanges. Dans l'histoire moderne, il n'y a jamais eu de liberté des échanges. Elle a été préconisée, encouragée et même prêchée. John Bright et Richard Cobden ont été acclamés pour leur « évangile du libre-échange » mais cela n'a jamais été une réalité. Au cours du XIXe siècle, il a été encouragé par les pays industriels et maritimes qui entendaient bien en bénéficier. Au XXe siècle, il émanait des États dominants et les statistiques montrent bien que ce phénomène a ruiné la plupart des pays en développement.

Cela est en grande partie imputable à l'égoïsme et au manque de volonté d'écouter ou d'accepter les préoccupations de ceux qui en souffrent le plus. Certes, nous tirons profit de l'utilisation accrue du réseau Internet, d'un plus grand accès à l'éducation et de la possibilité de voyager à l'étranger plus fréquemment. Mais nous avons été soumis à des pressions extraordinaires visant à limiter notre progrès économique, que ce soit à cause de l'influence des sociétés multinationales ou en raison des activités maritimes qui épuisent nos ressources et polluent notre environnement. Les statistiques, loin de refléter une amélioration de la situation nutritionnelle, montrent à nouveau que la pauvreté a augmenté, que les malades dans les pays pauvres n'ont pas accès aux médicaments nécessaires pour améliorer la santé publique. Si nous sommes voués à la mondialisation, nous devons reconnaître ses imperfections et les corriger efficacement. Ne prêchons pas « Faites ce que je dis, mais non ce que je fais ».

La mondialisation n'a pas un visage humain. Nous continuons d'entendre parler des possibilités qui s'offrent aux pays en développement, mais nous attendons toujours que ces avantages nous soient démontrés. En attendant, nous voudrions rappeler à cet organe que nous restons déçus d'apprendre que la Cour pénale internationale ne connaît pas du trafic illégal des stupéfiants, du commerce illicite des armes et du terrorisme. Faisons-nous entendre, faisons-nous voir. Nous n'avons pas de minces problèmes.

Lors du Sommet du millénaire, le Premier Ministre de mon pays, Lester Bryant Bird, a clairement démontré comment l'ordre du jour économique et politique du monde est conçu et géré par une poignée d'États puissants. Il a déclaré qu'Antigua-et-Barbuda, ainsi que d'autres petits pays,

« ont dû faire face au mépris le plus flagrant des règles du droit international, règles énoncées par

l'Assemblée générale et défendues par la Cour internationale de Justice. » (A/55/PV.3)

Aujourd'hui, c'est le droit du plus fort qui l'emporte. Le Premier Ministre a signalé que tout cela est le fait de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui estime que ses États membres perdront des capitaux au profit d'autres États dont les régimes fiscaux sont plus avantageux. Ils sont même allés plus loin en qualifiant les mesures d'incitation fiscale de « concurrence fiscale préjudiciable » et en les associant de manière fort injuste aux activités de blanchiment d'argent, même si rien ne justifie de telles accusations. Mon pays a volontairement accepté de contribuer davantage au maintien de la paix malgré nos ressources limitées, car nous acceptons d'assumer notre rôle et de contribuer au bien-être du monde. Nous souhaitons de même que les puissants soient justes avec nous.

Je pourrai m'étendre sur nos difficultés et notre situation de pays persécuté en raison essentiellement de notre caractère pusillanime. Pour la première fois depuis plusieurs années, nous n'avons pas parlé des catastrophes naturelles. Tous les membres de l'ONU sont à présent au courant de notre situation difficile. Mais nous voudrions cependant parler de la question de la décolonisation.

Antigua-et-Barbuda a suivi de près la question du Sahara occidental et, même si nous ne disposons pas d'un système international de renseignements, nous demandons la tenue d'un référendum car il y a des indications très claires d'une reprise de la violence si l'ONU ne respecte pas ses engagements. Nous ne souhaitons pas voir un nouveau carnage tel que celui qui s'est produit au Timor oriental.

Le conflit, comme ce fut souligné dans les résolutions de l'ONU, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés, doit être résolu en permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. La communauté internationale a depuis des décennies adopté ce cadre juridique comme fondement d'une solution juste et durable du conflit. Nous pensons que le référendum peut être organisé avant l'année prochaine, et c'est ce que nous demandons. Nous ne souhaitons pas voir se créer une autre situation caractérisée par l'explosion de violences.

Permettez-moi de résumer en quelques points ce qu'Antigua-et-Barbuda souhaiterait voir à l'ONU. Nous voudrions insister pour que l'on mette fin au

multilatéralisme « sélectif » et que l'on s'achemine vers l'intégration d'un « véritable » multilatéralisme. Nous souhaitons un processus de réforme qui irait au-delà du Secrétariat et qui serait mis en oeuvre par tous les pays de l'Organisation. La réforme ne signifie pas tant l'élargissement que la restructuration. Le principe de roulement au sein des principaux organes décisionnaires, y compris du Conseil économique et social, devrait devenir une réalité. Est-il besoin de le répéter? Le principe de roulement doit devenir une réalité. Le concept de mondialisation doit être envisagé dans son ensemble et une étude devrait être menée pour évaluer ses effets sur les pays en développement. Le produit national brut ne devrait pas être le seul critère de sélection des États admis à obtenir des prêts à des conditions de faveur, et l'indice de vulnérabilité très élevé pour Antigua-et-Barbuda devrait être pris en considération. Le principe d'« égalité entre États souverains » devrait être invoqué pour éviter que des États ne soient marginalisés au sein du système des Nations Unies. Les pays qui se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement devraient respecter cet engagement. Il devrait y avoir une certaine forme d'équité concernant les groupements géographiques au sein de l'ONU. Si nous comprenons les raisons pour lesquelles les groupes actuels ont été créés, le moment est venu de disposer d'un système plus équitable. Les pays qui composent l'ONU doivent être véritablement unis.

Antigua-et-Barbuda entend continuer d'assumer ses obligations à l'égard de ses citoyens de même qu'à l'égard de cet organe. Nous reconnaissons que nous tirons des avantages de notre participation à ce parlement suprême. Nous avons bénéficié et nous continuerons de bénéficier des programmes des différents organes et institutions de cette Organisation. Nous sommes toutefois certains d'avoir contribué au progrès mondial et nous restons prêts à continuer d'apporter notre contribution à l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hassan Kibelloh, Président de la délégation de la République-Unie de Tanzanie.

M. Kibelloh (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : D'abord, je voudrais féliciter le Président de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Je tiens également à féliciter son prédécesseur de sa précieuse contribution et du rôle remarquable qu'il a joué en dirigeant les tra-

vaux de l'Assemblée, à sa cinquante-quatrième session. Je souhaite en outre, au nom de ma délégation, rendre hommage au Secrétaire général qui dirige si remarquablement les affaires de l'Organisation. Je saisis cette occasion pour dire combien nous sommes heureux d'accueillir la République de Tuvalu en tant que nouveau membre de la famille des Nations Unies.

La Tanzanie est heureuse que le Sommet du millénaire, qui vient de s'achever, se soit attaqué à certaines des questions et des difficultés les plus pertinentes auxquelles sont confrontés l'ONU et ses Membres dans le nouveau millénaire. Ces questions comprennent le développement et l'élimination de la pauvreté; les effets de la mondialisation, y compris les disparités technologiques; la prévention, la gestion et le règlement des conflits; le désarmement; ainsi que la pandémie de VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Il a été reconnu que l'Afrique et, surtout, les pays les moins avancés souffrent le plus et exigent de ce fait des mesures de redressement urgentes de la part de la communauté internationale.

La pauvreté reste l'une des grandes préoccupations en Afrique. Le nombre de pauvres qui, dans notre région, vivent avec moins d'un dollar par jour est estimé à 300 millions. Ce nombre représente plus de 40 % de la population totale de l'Afrique. Selon certaines indications, le nombre de pauvres augmentera vraisemblablement sur le continent, à mesure que la production de l'Afrique continuera à décliner. Il est par conséquent extrêmement nécessaire d'élaborer une stratégie d'ensemble pour permettre à l'Afrique de se vouer à l'élimination de la pauvreté, avec toutes ses séquelles. Cette stratégie devrait comprendre un ensemble de mesures destinées à renforcer les capacités dans le processus de développement, notamment les services sociaux. La mise en oeuvre d'une aussi ambitieuse stratégie d'élimination de la pauvreté serait très fortement subordonnée à la possibilité de dégager les ressources voulues. Étant donné qu'en 2001, l'ONU organisera une réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement, nous espérons que la question de la mobilisation des ressources pour le développement de l'Afrique sera abordée de manière approfondie.

L'aide publique au développement reste particulièrement critique pour appuyer les efforts de développement de l'Afrique et des pays les moins avancés. Il est triste de noter que les flux de l'aide publique au développement sont tombés au niveau sans précédent

de 0,2 %, très loin de l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut des pays développés. Voilà pourquoi ma délégation lance un appel à tous nos partenaires du développement afin qu'ils renversent la tendance au déclin des ressources et relèvent le niveau des contributions au titre de l'aide publique au développement.

Beaucoup de pays africains entreprennent actuellement des réformes douloureuses destinées à attirer l'investissement étranger direct. Cependant, les flux d'investissement étranger direct restent très faibles. Les investisseurs devraient se sentir encouragés à investir en Afrique car le taux de rendement – concurrentiel – de l'investissement étranger direct se situe entre 24 % et 30 %. Ce taux est plus élevé que celui de tous les pays développés, qui se situe entre 16 % et 18 %. Voilà pourquoi nous demandons aux gouvernements et aux organisations internationales pertinentes d'aider à éveiller les investisseurs internationaux potentiels à la possibilité de diriger leurs investissements vers l'Afrique.

Les différentes initiatives d'allègement de la dette prises par la communauté internationale ont été utiles, mais elles n'ont pas suffi à trouver une solution valable au problème de la dette des pays en développement. Dans certains de ces pays, le service de la dette extérieure représente une très forte ponction sur des ressources rares, absorbant au moins 30 % du revenu national. À cet égard, nous saluons l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), destinée à aider certains pays pauvres dans les efforts qu'ils déploient pour résoudre le problème de la dette extérieure. Mon gouvernement est très heureux que la Tanzanie soit un des pays qui a rempli les conditions prévues en vertu de ce système. Nous demandons aux institutions concernées d'accélérer le processus nous permettant d'arriver au terme afin de profiter pleinement de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE.

À propos de l'Initiative PPTE, le Président de mon pays, M. Benjamin William Mkapa, a dit ceci :

« La Tanzanie se félicite des changements introduits dans l'Initiative PPTE. Si ces mesures sont pleinement appliquées, elles apporteront un allègement complémentaire de la dette, qui à son tour facilitera la guerre contre la pauvreté et contribuera à la croissance et au développement durables si la gestion est de qualité. Cependant, pour que la croissance soit durable, des volumes

suffisants de financement extérieur devraient compléter nos efforts de réforme économique. L'allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE ne devrait pas non plus servir de substitut à une aide bilatérale accrue non créatrice de dette, ni être financé par une réaffectation de l'aide promise.»

Tout en reconnaissant l'importance de l'Initiative PPTE, le fardeau du paiement du service de la dette, même après l'allègement de la dette, continuerait de peser très lourd sur la plupart des pays les moins avancés. Par conséquent, nous demandons à la communauté des donateurs d'alléger davantage la dette au titre de l'Initiative PPTE et d'envisager des mesures d'allègement supplémentaires, y compris l'annulation de la dette, pour que des ressources rares puissent être libérées et consacrées au développement économique et aux programmes d'élimination de la pauvreté.

Le développement des pays les moins avancés dépend d'une amélioration de leur capacité de produire des biens et des services. L'amélioration des termes de l'échange et de l'accès des produits des pays les moins avancés aux marchés des pays développés contribuerait davantage aux efforts d'élimination de la pauvreté. À cet égard, nous demandons aux pays développés d'assurer l'accès totalement libre au marché des produits des pays en développement, surtout des pays les moins avancés. Dans le même contexte, ma délégation demande la mise en oeuvre rapide du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés de l'Organisation mondiale du commerce, qui facilitera l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial mondial.

Le processus de développement des pays en développement dépend fortement de leur accès aux technologies et de leur capacité endogène de les mettre au point. Nous sommes encouragés de constater que le Sommet du millénaire a réaffirmé la nécessité d'aider les pays en développement à adopter les technologies nouvelles en sautant les étapes intermédiaires, afin de combler le fossé technologique existant entre pays développés et pays en développement, surtout les pays les moins avancés. Nous espérons sincèrement que la Déclaration du millénaire se traduira en un programme d'action concret afin d'aider les pays en développement à mettre au point des technologies essentielles, notamment les technologies de l'information, nécessaires à leur développement. C'est pourquoi nous demandons à nos partenaires de développement et à toutes les

institutions internationales pertinentes de faciliter dans des conditions favorables le transfert des technologies, notamment des technologies respectueuses de l'environnement.

Ma délégation est d'avis que la coopération Sud-Sud est un moyen important de réaliser certains des objectifs du développement économique. La Tanzanie appuie sans réserves le programme d'action adopté en avril dernier au Sommet du Sud, tenu à La Havane (Cuba).

La Tanzanie reconnaît et appuie pleinement le rôle des femmes dans le processus de développement. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures précises destinées à accroître la participation des femmes aux processus de prise de décisions et à assurer l'accès égal à l'éducation et à la santé, ainsi que l'accès au crédit sur une base préférentielle. En ce qui concerne leur représentation, par exemple, le Gouvernement a augmenté le quota minimum de parlementaires femmes de 15 à 20 %. Le Gouvernement a aussi voté une loi qui criminalise la discrimination à l'égard des femmes. De plus, la loi foncière a été révisée en 1999 pour permettre aux femmes de posséder de la terre, principal moyen de production en Tanzanie. C'est pourquoi la Tanzanie est fermement résolue à appliquer le Programme d'action de Beijing. Nous appelons donc la communauté internationale à soutenir nos efforts dans ce domaine.

De graves pandémies, comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose menacent le développement social et économique des pays en développement, en particulier des pays africains et des pays les moins développés. Par exemple, l'échelle de la pandémie de VIH/sida a pris des proportions alarmantes en Afrique. Le Conseil de sécurité a reconnu que ce danger constitue une menace pour la sécurité. De plus, le Sommet du millénaire a souligné l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre ce fléau. La Tanzanie presse la communauté internationale d'aider les pays en développement dans leurs efforts, en particulier en matière d'éducation et d'accès à un traitement abordable.

Le désarmement, la paix et la sécurité demeurent des aspirations cruciales de toute l'humanité, et c'est pourquoi ils constituent un défi critique du nouveau millénaire. L'existence d'immenses arsenaux nucléaires font peser une menace potentielle majeure sur la paix et la sécurité mondiales. Ces armes continuent de représenter une menace pour la survie de l'humanité. La

Tanzanie appelle à la destruction et à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. L'Organisation des Nations Unies a aussi besoin de traiter de façon urgente le problème des petites armes et des armes légères, qui alimentent la plupart des conflits en cours dans diverses régions du monde. Dans ce contexte, nous appuyons vivement la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001).

Le Sommet du millénaire a traité de façon approfondie les situations de conflit qui existent dans certains pays, y compris en Afrique. Le Sommet a réaffirmé l'existence d'un lien intrinsèque entre la paix et le développement, qui exige une approche intégrée de la prévention des conflits, de leur gestion et de leur résolution. Tout en soutenant les efforts de paix des Nations Unies, nous notons avec préoccupation que l'ONU a répondu de façon lente et inadéquate aux conflits africains.

En Angola, c'est avec appréhension que nous assistons à la poursuite des hostilités et à la grave situation humanitaire, qui sont imputables à Jonas Savimbi et à son organisation, l'UNITA. Ils ont violé d'une manière flagrante les décisions du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'application du Protocole de Lusaka. Il est fâcheux que M. Savimbi ait pu poursuivre son insurrection en contournant les sanctions imposées à l'UNITA par le Conseil de sécurité. Nous invitons la communauté internationale à poursuivre son soutien au Gouvernement angolais.

En ce qui concerne le Burundi, ma délégation est satisfaite de noter qu'après de longues négociations entre les parties impliquées dans le conflit burundais, la paix au Burundi et un accord de réconciliation ont été conclus le 28 août 2000 à Arusha (Tanzanie). Nous nous réjouissons de cet accord et louons le Facilitateur, le Président Nelson Mandela, pour le rôle qu'il a joué dans la réconciliation des parties. Nous félicitons aussi les dirigeants régionaux pour leurs efforts en faveur du processus de paix au Burundi. Bien qu'un petit nombre de parties au conflit n'aient pas signé l'accord, des efforts sont déployés pour faire en sorte que toutes le signent. Nous avons espoir que les parties respecteront les termes de l'accord et donneront à la population burundaise la possibilité de réaliser ses aspirations à la paix et au développement. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de soutenir cet accord.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, l'Accord de Lusaka demeure le fondement de la résolution du conflit dans ce pays. Il est regrettable, cependant, que l'application de l'Accord soit actuellement dans une impasse. Une des raisons de cette situation est le manque de confiance entre les parties. Le retard intervenu dans le déploiement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo a créé un vide qui n'a fait qu'augmenter le blocage. La Tanzanie soutient la résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité. Nous pressons aussi le Conseil de sécurité de déployer le plus vite possible la force de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

En Somalie, nous nous félicitons de l'accord signé à Djibouti pour la formation du Gouvernement somalien. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement djiboutien pour son rôle constructif dans le processus de réconciliation.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la Tanzanie réaffirme son appui au droit d'autodétermination du peuple sahraoui et aux efforts de l'ONU pour organiser et superviser un référendum impartial, libre et juste, conformément au Plan de règlement pour le Sahara occidental et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et autres résolutions des Nations Unies. Nous invitons l'ONU à organiser, aussi tôt que possible, le référendum sur la base des préparatifs qui ont déjà été faits. Nous ne devons pas oublier les leçons du Timor oriental.

Au Moyen-Orient, la Tanzanie continue d'appuyer la cause du peuple palestinien. À cet égard, nous nous félicitons du processus de paix actuel qui vise à parvenir à une paix complète, juste et durable dans cette région explosive.

Il y a un lien direct entre les guerres et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. À cet égard, la Tanzanie se trouve dans la très difficile situation d'avoir à héberger 800 000 réfugiés. La plupart sont là du fait de la crise dans la région des Grands Lacs. C'est un énorme fardeau pour un petit pays comme la Tanzanie. De plus, les réfugiés posent de nombreux problèmes liés à la sécurité et à la dégradation de l'environnement. Il faut d'urgence que la communauté internationale augmente son aide aux réfugiés, ainsi que son aide aux pays qui accueillent des réfugiés. Dans le même esprit, nous réitérons notre appel à un partage international des res-

pensabilités et du fardeau en ce qui concerne les situations de réfugiés. Une solution définitive au problème de réfugiés passe évidemment par la résolution des conflits, de manière à permettre le rapatriement des réfugiés dans leur pays d'origine.

Un des points pressants de la réforme de l'ONU est la réforme du Conseil de sécurité. La libéralisation et la démocratisation de l'économie et des processus politiques constituent les grandes mutations de notre époque. Le Conseil de sécurité ne peut pas persister à faire exception. Sa composition et ses pouvoirs doivent être en harmonie avec les idéaux démocratiques nécessaires pour en assurer la pertinence et la légitimité permanentes. Nous espérons que le Conseil sera élargi à d'autres membres dans les deux collèges et que cet élargissement concernera à la fois les pays développés et ceux en développement.

De plus, la Tanzanie pense que la capacité des Nations Unies de mener véritablement à bien ses mandats dépend de la volonté de tous les États Membres de soutenir l'Organisation politiquement et financièrement. À cet égard, nous appelons tous les États Membres à fournir des ressources adéquates, en temps voulu et de manière prévisible.

La Tanzanie se félicite également des nombreuses propositions de réforme et mesures présentées pour améliorer les méthodes de travail, au niveau du Secrétariat et intergouvernemental. Pour que ces efforts aboutissent, il doit y avoir un consensus entre les États Membres sur la meilleure méthode de gestion du changement à l'ONU.

Pour terminer, je voudrais dire que, comme le Sommet qui l'a précédée, l'Assemblée du millénaire constitue un acte de partenariat. Nous espérons donc que le regain d'enthousiasme et d'engagement à l'égard de la Charte des Nations Unies mobilisera nos énergies et nous permettra de réaliser les espoirs et aspirations de l'ONU et de ses peuples, tels qu'énoncés dans la Déclaration du millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Chef de la délégation du Venezuela, S. E. M. Ignacio Arcaya.

M. Arcaya (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer nos félicitations au Président pour son élection.

Le Sommet du millénaire nous a tracé un plan d'action pour l'avenir immédiat. Nous devons garder

ce plan d'action à l'esprit en tant que priorité majeure et nous efforcer de travailler à sa mise en oeuvre effective. Nous ne pouvons considérer le document final, adopté par le rassemblement le plus important de dirigeants du monde, comme une simple expression de bonnes intentions et agir comme s'il s'agissait d'une affaire de routine et comme si rien n'avait changé.

Nous devons d'abord prendre des mesures pour faire en sorte que la vaste majorité des humains qui vivent dans les pays en développement puisse accomplir des progrès significatifs et réaliser le développement durable. Nous devons faire des efforts particuliers en ce qui concerne les millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Il faut qu'ils disposent de moyens de subsistance, d'éducation et de soins médicaux.

Notre instrument commun le plus important, l'Organisation des Nations Unies, est mal équipé pour cette tâche et nous devons donc lui fournir les moyens et le pouvoir nécessaires pour qu'il joue un rôle effectif dans ces efforts. Nous pensons que l'Organisation doit jouer un rôle central dans la lutte pour le développement. À cette fin, nous devons envisager les moyens permettant de renforcer l'Assemblée générale, notre institution la plus démocratique et la plus ouverte. Il est également nécessaire de renforcer l'instrument essentiel de l'Organisation dans ce domaine, le Conseil économique et social, qui doit devenir un véritable conseil de développement humain, avec une capacité d'agir et une autorité comparables à celles du Conseil de sécurité.

Le message du Sommet du millénaire est très clair : la paix et le développement sont d'égale importance, et l'un dépend de l'autre. Les tâches les plus urgentes dans la lutte contre la pauvreté sont également claires : réduire l'endettement des pays pauvres les plus endettés, faire face aux fléaux du sida et du paludisme, et assurer une éducation à tous. Dans tous ces domaines, l'ONU doit jouer un rôle directeur.

Pour répondre aux objectifs de réduction de moitié de la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, nous devons faire en sorte que les mesures prises par les gouvernements, conformément au programme social des conférences des Nations Unies en faveur des populations dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation, s'accompagnent d'une coopération internationale, fondée sur la solidarité, afin que ces tâches puissent être menées de façon rapide et efficace.

Il est donc très important d'appuyer les objectifs et les stratégies d'élimination de la pauvreté et de s'assurer que les pays développés respectent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

Il est également urgent de faire en sorte que les règles régissant le commerce et les finances au plan international soient justes et équitables, non seulement en théorie mais aussi en pratique, afin qu'elles mènent au développement pour tous et pas simplement à l'enrichissement d'une minorité de privilégiés.

La réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, prévue l'an prochain, doit permettre une coordination et une harmonisation effectives de tous les efforts des gouvernements et des organisations internationales afin qu'ils puissent déboucher sur des résultats tangibles au profit de tous les pays. L'ONU doit être le centre de coordination tant de l'Organisation mondiale du commerce que des institutions de Bretton Woods.

S'agissant de la dette extérieure, il est indispensable que la communauté internationale encourage, sur la base du dialogue Nord-Sud, l'adoption de mesures concertées pour le règlement effectif de ce problème, qui affaiblit gravement la croissance économique soutenue des pays en développement, soumis au fardeau excessif du service de la dette. Nous pensons qu'il sera nécessaire d'envisager le rééchelonnement en temps opportun, à des conditions favorables, des engagements financiers internationaux des pays en développement, y compris des pays pauvres les plus endettés et des pays à revenu intermédiaire.

La libération des ressources actuellement consacrées au paiement de la dette, permettra à ces pays de répondre plus efficacement aux besoins réels de leur population en matière d'alimentation, de santé et d'éducation. Elle encouragera la participation de ces peuples et la pleine intégration des individus au sein de leurs sociétés respectives. Il est nécessaire de reconnaître les coûts socioéconomiques supportés par les pays en développement au titre du paiement de leur dette extérieure.

Une responsabilité commune face aux problèmes socioéconomiques, ainsi qu'à ceux de la paix, requiert une participation accrue et plus effective de la part des pays en développement au sein de l'économie mondiale, notamment dans la prise de décisions et la formulation de normes internationales et économiques.

Les efforts déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté, ainsi que pour réaliser le progrès économique et social, une croissance économique soutenue et un développement durable, sont tributaires d'un climat économique international propice et d'une coopération internationale pour le développement revitalisée et renforcée. L'ampleur et l'urgence des défis à relever dans le domaine économique et social nécessitent le concours de tous les États Membres afin d'aider à concrétiser les aspirations de ceux qui réclament un monde plus équitable et plus juste, où l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement seront une expression authentique de la paix et de la stabilité internationales.

Pour ce qui est de notre autre priorité essentielle, le maintien de la paix, nous devons tirer les leçons de notre expérience, et apprendre tant de nos erreurs que de nos succès.

L'ONU doit être dotée des moyens lui permettant de prévoir et de prévenir les conflits, et pas seulement d'y mettre fin lorsqu'ils ont éclaté.

À cet égard, le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, est essentiel, ainsi que la suppression du trafic illicite des armes et la lutte contre la criminalité transnationale, comme le terrorisme et le trafic de drogues.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition du Secrétaire général relative à la convocation d'une conférence internationale sur la réduction des risques nucléaires, qui pourrait à notre avis contribuer à renforcer l'engagement en faveur de l'élimination des armes nucléaires, pris récemment par la sixième Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Venezuela est favorable à la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue l'année prochaine. Cette conférence est une bonne occasion d'unir nos efforts en vue d'adopter des mesures de coopération tendant à éliminer cette activité illicite, qui est liée à la criminalité transnationale et qui est encouragée par des groupes ou des individus peu scrupuleux agissant en marge de la loi.

Le rôle de l'ONU, seule instance chargée d'autoriser le recours à la force, doit être réaffirmé, sans distinction ni exception autre que la légitime dé-

fense, qui doit quant à elle être utilisée en stricte conformité avec les dispositions de la Charte.

Il est urgent à cette fin de progresser effectivement vers la réforme du Conseil de sécurité, qui ne doit pas seulement être un ajustement cosmétique mais une réforme véritable propre à assurer sa crédibilité en tant qu'organe démocratique, transparent et impartial, dans lequel aucun pays n'aurait le droit de paralyser en recourant au droit de veto une action décidée par la majorité.

Si nous voulons que le Sommet du millénaire ait véritablement du sens, si nous souhaitons qu'il ne reste pas dans l'histoire seulement à cause du rassemblement sans précédent de dirigeants du monde auquel il a donné lieu, nous devons prendre des mesures concrètes au cours de cette session de l'Assemblée générale. À cette fin, le Venezuela appuie pleinement la proposition récente du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay visant à créer un groupe de travail chargé d'assurer la mise en oeuvre de la Déclaration du Sommet du millénaire. À notre sens, ce groupe doit être ouvert à la participation de tous les États Membres. Nous pensons également que les représentants des pays qui ont coprésidé le Sommet et de ceux qui ont présidé les quatre tables rondes, ainsi que les Présidents des groupes régionaux devraient avoir un rôle actif à jouer dans ce processus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Anil Kumarsingh Gayan, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale de Maurice.

M. Gayan (Maurice) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de prendre aujourd'hui la parole à l'Assemblée sous la présidence de M. Harri Holkeri. Je lui adresse nos chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette première session du nouveau millénaire, et nous l'assurons de tout le soutien et de toute la coopération de ma délégation.

Nous tenons également à remercier M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de la manière remarquable dont il a présidé les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette année encore, nous aimerions adresser nos compliments au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les remarquables qualités de dirigeant dont il fait preuve dans la conduite des activités de l'ONU. Nous tenons à rendre un hommage tout spécial, également, au Président de la cinquante-quatrième session de

l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour leurs efforts inlassables et éclairés, auxquels on doit le succès éclatant du Sommet du millénaire, qui s'est tenu ici il y a quelques semaines. Nous souhaitons aussi la bienvenue à Tuvalu, Membre le plus récent de la famille des Nations Unies.

Au cours de ce Sommet historique – le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement que le monde ait jamais vu –, la pertinence et l'importance de l'ONU ont été soulignées dans le contexte de la mondialisation. Mais, surtout, les dirigeants du monde se sont engagés à adapter l'ONU à l'ère nouvelle et à renforcer sa capacité de relever les défis du maintien de la paix et de la sécurité, de l'élimination de la pauvreté, de la promotion du développement et du progrès, cela pour le bien de toute l'humanité.

Depuis sa fondation, l'ONU est pour l'humanité un symbole d'espérance en un monde plus sûr et plus prospère. La Déclaration du millénaire récemment adoptée a donné une impulsion nouvelle à l'ONU, qui s'est engagée de nouveau à réaliser les nobles objectifs de l'Organisation, à savoir défendre la paix et la sécurité mondiales et favoriser la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine.

Le maintien de la paix et de la sécurité mondiales reste le plus grand défi à relever par l'Organisation. L'existence persistante d'arsenaux nucléaires et la menace d'une catastrophe nucléaire représentent un obstacle majeur au maintien de la paix et de la sécurité. Après la fin de la guerre froide, le sentiment d'insécurité provoqué par la militarisation nucléaire a diminué, mais l'aspiration de la communauté internationale à un désarmement mondial et à une élimination complète des armes de destruction massive dans des délais précis n'est pas encore satisfaite.

Nous saluons tous les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'une ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Et, pourtant, plus de 30 000 armes nucléaires sont déployées dans le monde, dont certaines sont maintenues en état de disponibilité opérationnelle avancée. Le risque d'explosion d'armes nucléaires, de propos délibéré ou par accident, continue d'augmenter. Ma délégation est convaincue que la convocation rapide d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire, qui traiterait des questions de dénucléarisation mondiale, dont l'élimination complète de toutes les armes nucléaires existantes avant

une échéance précise, revêt une importance cruciale. Une conférence de ce type permettrait à tous les États, surtout à ceux qui sont dotés de capacités nucléaires et qui ne sont pas concernés par le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'exprimer leurs préoccupations et de contribuer notablement à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est une dette que nous avons envers les générations à naître.

Le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine crucial de la paix et de la sécurité internationales est évident. Toutefois, cet organe central de l'Organisation peut être encore plus efficace si on le renforce encore pour lui permettre de réagir positivement aux nouvelles réalités que le nouveau millénaire est appelé à connaître.

Les Membres de l'ONU attachent beaucoup d'importance à la nécessité de réformer cet organe suprême. Il convient de noter qu'en vertu des dispositions existantes de la Charte, qui remontent à une époque où les deux tiers des Membres de l'ONU étaient encore soumis à la domination coloniale, une poignée d'États siégeant au Conseil de sécurité ont le pouvoir de prendre des décisions qui lient tous les États Membres. Ce mode de fonctionnement est totalement désaccordé d'avec les réalités d'aujourd'hui et, si l'on veut que cette institution conserve sa crédibilité, il faut qu'elle subisse une réforme globale, qui tienne compte d'une représentation géographique adaptée et équitable.

À cet égard, Maurice appuie la position du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine sur l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de sa représentativité, et nous attendons avec intérêt une conclusion rapide des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Nous appuyons une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, et nous sommes d'avis de faire du Conseil un organe efficace et représentatif qui puisse agir à tout moment dans les intérêts de l'humanité entière.

La réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État, pendant le Sommet du millénaire, a été pour les quinze membres une occasion sans précédent de discuter, au plus haut niveau, des moyens de mieux

adapter à leurs fins les opérations de maintien de la paix. Nous savons tous que le déploiement des forces des Nations Unies dans des situations de conflit constitue la dernière chance de rétablir la paix et, dans ce cas, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Par conséquent, les débats qui ont eu lieu lors de la réunion au sommet du Conseil de sécurité doivent être poursuivies sérieusement, pour que l'orientation future des opérations de maintien de la paix s'effectue sur une base plus saine.

À cet égard, nous saluons les propositions tendant à améliorer le bilan des activités de maintien de la paix des Nations Unies, contenues dans le rapport du Groupe des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix – le rapport Brahimi – et nous espérons les voir promptement appliquées.

C'est en effet une triste constatation qu'à l'aube d'un nouveau siècle, plusieurs nations africaines, comme l'Angola, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Burundi, la Somalie et les Comores, restent aux prises avec des guerres civiles aux conséquences désastreuses pour les millions d'habitants du continent et de la sous-région. Au niveau régional, l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que les dirigeants des sous-régions concernées, n'ont épargné aucun effort pour faire face à ces conflits, mais nous devons reconnaître que le succès est jusqu'ici bien maigre. L'intransigeance des principaux protagonistes continue d'être la pierre d'achoppement sur laquelle butte le règlement pacifique des conflits en Afrique.

Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour faire face à ces conflits n'ont pas été récompensés. Nous devons faire preuve de plus d'imagination, et nous devons explorer d'autres voies, de concert avec la société civile de chaque pays en conflit, pour établir de manière convaincante que les fruits de la paix sont à notre portée. Nous devons songer à la permanence de nos intérêts, qui reposent sur la paix et la stabilité.

Nous notons également avec une grande préoccupation qu'en dépit de tous les efforts déployés et de toutes les mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour permettre un retour rapide de l'ordre constitutionnel aux Comores, les séparatistes anjouanais et les dirigeants militaires de Moroni ont signé la Déclaration de Fomboni, défiant ainsi l'OUA et la communauté internationale. Nous demandons

instamment à la communauté internationale de s'abstenir de prêter tout appui à la Déclaration commune de Fomboni, qui, nous le pensons, minera l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. En fait, il est inacceptable que l'avenir de l'archipel des Comores soit compromis par deux personnes qui ne sont pas des élus et qui n'incarnent pas les aspirations de la population. Nous réaffirmons notre appui à l'Organisation de l'unité africaine dans ses efforts en cours visant à résoudre la crise, conformément aux dispositions de l'Accord d'Antananarivo, qui reste le cadre le plus viable d'une solution consensuelle et durable à la crise. Nous demandons au régime militaire et aux séparatistes anjouanais de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'un règlement rapide de la crise.

Nous nous félicitons de la signature de l'Accord de cessation des hostilités conclu cette année entre l'Éthiopie et l'Érythrée [S/RES/1320(2000)]. C'est un pas positif, et nous demandons instamment à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres pays de continuer à appuyer ces deux pays dans leurs efforts visant à un règlement pour une paix durable. Notre région ne mérite pas moins.

Si la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales, doit inéluctablement continuer à faire tout son possible pour mettre fin aux conflits existants et prévenir l'émergence de nouveaux conflits, un aspect fondamental des guerres civiles ne peut plus être ignoré. Il a été établi sans l'ombre d'un doute que les guerres civiles, notamment celles de l'Angola et de la Sierra Leone, résultent des ambitions personnelles ou de l'avidité d'individus puissants, plutôt que de la poursuite d'une cause légitime et de la lutte pour le bien commun. Animés de leurs sinistres desseins, ces hommes font la guerre contre leur propre peuple et agissent en toute impunité, infligeant des souffrances indicibles aux populations, y compris les femmes, les personnes âgées et les enfants, créant des flots de réfugiés à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières et freinant le développement et le progrès de leurs pays. Nous pensons que ces individus dangereux devraient non seulement être condamnés et empêchés le plus rapidement possible de poursuivre leurs desseins peu patriotiques, mais devraient aussi répondre devant leur peuple et la communauté internationale des crimes commis.

La Cour pénale internationale proposée devrait servir de tribunal de la communauté internationale, avec mission de juger et punir ces individus et, le plus tôt elle entrera en fonctions, le mieux cela vaudra pour l'humanité toute entière. La Cour pénale internationale non seulement exercera un effet dissuasif sur ceux qui commettent des actes haïssables, mais aussi sera un instrument majeur au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À moins qu'une telle mesure ne soit prise, le monde continuera à être confronté à des tragédies similaires, et les auteurs de ces tragédies resteront impunis.

Nous apercevons enfin une lueur d'espoir pour le peuple éprouvé de la Somalie. Nous félicitons les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement des efforts qu'ils déploient pour mettre en place un processus de paix et de réconciliation permettant l'établissement d'un gouvernement représentatif qui prendra en mains les rênes du pays. Nous exhortons toutes les factions à se réunir et participer à cette nouvelle initiative en vue de mettre fin à la misère que le peuple somalien endure depuis trop longtemps.

D'importants pas en avant ont été faits cette année vers la paix au Moyen-Orient. Nous félicitons le Président Arafat et le Premier Ministre Barak pour le courage dont ils ont fait preuve au cours des négociations délicates de Camp David sous la conduite du Président Clinton. Nous croyons que, parvenus à cette étape critique des négociations, le Président Arafat et le Premier Ministre Barak doivent relever le défi redoutable qui consiste à adopter de nouvelles mesures pour parvenir à un accord final. Nous sommes convaincus que les deux dirigeants ont la capacité de combler le fossé et de parvenir à un accord qui soit mutuellement acceptable et satisfaisant. Nous savons que les questions qui restent en suspens sur la voie d'un tel accord sont difficiles, mais nous sommes persuadés que les dirigeants de la région répondront au vœu ardent d'un Moyen-Orient pacifique, qui est celui des peuples du monde entier.

Cela peut paraître anachronique, mais cela s'est passé il y a quelques mois à peine dans la région du Pacifique – notamment aux Fidji et aux Îles Salomon. De petits groupes de bandits ont renversé des gouvernements démocratiquement élus. Dans le cas des Fidji, le Premier Ministre Mahendra Chaudhry, ainsi que tout son cabinet ministériel, ont été pris en otage pendant non moins de 56 jours, dans une lutte pour le pouvoir.

Le Premier Ministre a été libéré seulement après avoir enfin accepté que son gouvernement démissionne.

La communauté internationale impuissante a regardé ces événements tragiques se dérouler aux Fidji. Le fait que ce ne soit pas la première fois qu'un Gouvernement élu démocratiquement ait été renversé par des moyens violents et irréguliers montre la gravité de la situation et appelle l'attention immédiate de la communauté internationale. Maurice condamne sans équivoque tout acte, commis par quelque groupe que ce soit et où que ce soit, visant à bafouer par la force la volonté du peuple. Je me rappelle sur ce point de la déclaration du Secrétaire général à l'ouverture du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu cette année à Lomé : saluant la décision de l'OUA d'interdire aux gouvernements qui sont arrivés au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels de participer aux réunions de l'OUA, il a exprimé le souhait que l'Organisation des Nations Unies prenne un jour une décision semblable. Le moment est venu pour nous de songer sérieusement à de tels moyens pour envoyer un message clair à ceux qui sont enclins à violer la constitution de leur pays au mépris de la volonté populaire.

Maurice est fermement déterminée à respecter et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Ces principes sont inscrits dans notre Constitution. Quant aux droits de l'homme, notre engagement va au-delà de nos frontières nationales, comme le reflète notre adhésion aux divers comités ou commissions des Nations Unies, au sein desquels nous jouons un grand rôle. Des élections multipartites, libres et justes constituent des traditions essentielles, jalousement chéries par le peuple mauricien. En exerçant ses précieux droits démocratiques, le 11 septembre, il y a juste 10 jours, le peuple mauricien a, pour la septième fois depuis son indépendance en 1968, élu son gouvernement. Ce gouvernement reste déterminé à appuyer fermement, aux niveaux national, régional et international, les principes que j'ai cités plus haut.

Depuis que nous nous sommes réunis en septembre dernier, nous avons été les témoins d'actes de terrorisme dans diverses régions du monde, qui mettent en danger la vie de nombreux innocents. Le détournement d'un avion des Indian Airlines, l'enlèvement de touristes sans méfiance dans un centre de villégiature en Malaisie et des attaques à la bombe dans certaines capitales sont de tristes rappels des dangers auxquels nous sommes exposés du fait de fanatiques sans scrupules et sans coeur.

Nous condamnons tous les actes de terrorisme et demandons à la communauté internationale de prendre des mesures concertées afin de résoudre ce problème. Pour sa part, Maurice se tient prête à jouer un rôle de premier plan au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes afin de lutter contre tous les actes semblables qui menacent la paix et la sécurité internationales.

J'avais quelques observations à faire au sujet du développement axé sur l'humain, la dette et la mondialisation. Je renvoie les représentants au texte qui sera distribué. Je parlerai à présent de la coopération régionale.

Maurice attache une grande importance au partenariat mondial pour résoudre les questions essentielles d'atténuation de la pauvreté, de réalisation d'une croissance et d'un développement durables, de paix et de sécurité. Selon nous, la coopération régionale est la voie à suivre pour renforcer le partenariat international et la coopération internationale. La coopération régionale n'est pas seulement souhaitable; elle est indispensable pour mettre en place un processus d'intégration régionale de nombreuses économies dans l'économie mondiale.

Les petits États insulaires en développement, qui constituent le cinquième des Membres des Nations Unies, se trouvent dans une situation particulièrement difficile du fait de leur vulnérabilité face à une large gamme de facteurs écologiques, climatiques et économiques. Les caractéristiques de ces États ont été formulées dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Leur base de ressources étroite, qui ne leur permet pas de profiter d'économies d'échelle, et la taille modérée de leurs marchés nationaux entravent leur développement durable. D'autre part, ils comptent fortement sur les marchés extérieurs, le plus souvent géographiquement éloignés, et ont des coûts de transport, d'énergie et d'infrastructure très élevés. De plus, les petits États insulaires savent mal faire face aux catastrophes naturelles. Un index de vulnérabilité des paramètres socioéconomiques et des autres paramètres a été prescrit pour ces États dans le Programme d'action de la Barbade. Nous demandons à l'ONU et aux autres organisations internationales de coordonner leurs efforts pour développer et perfectionner cet index, qui devrait être utilisé, avec d'autres facteurs, par l'Organisation mondiale du commerce et les institu-

tions de Bretton Woods en vue d'accorder un traitement spécial et préférentiel à cette catégorie d'États.

Je dirai maintenant quelques mots à propos de l'archipel de Chagos et de l'île de Tromelin. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est, en vertu du système de l'ONU, un droit acquis et inaliénable pour tout État, qu'elle que soit sa taille. Nous savons que l'ONU prône l'achèvement de la décolonisation.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons, maintes et maintes fois, soumis à l'Assemblée générale la question de l'archipel de Chagos, qui a toujours fait partie de l'État de Maurice. L'Assemblée se souvient que l'archipel de Chagos, notamment l'île de Diego Garcia, a été détaché par la puissance coloniale juste avant notre indépendance, en violation de la Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du mois de décembre 1960 (Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux) et la résolution 2066 (XX) en date du 16 décembre 1965, qui interdit le démembrement des territoires coloniaux avant leur accession à l'indépendance. Nous avons toujours cherché à résoudre la question avec le Royaume-Uni, de manière bilatérale et par la voie du dialogue, sans jamais parvenir à des progrès tangibles. La question a atteint aujourd'hui une étape critique et, plus que jamais, nous désirons très vivement engager des négociations sérieuses avec le Royaume-Uni dans le but de régler le plus rapidement possible cette question. Nous réitérons aussi notre demande que dans l'attente du règlement de la question, les anciens résidents de l'archipel de Chagos et leurs familles, qui furent expulsés et déplacés par la force vers Maurice par la puissance coloniale, soient autorisés à regagner leurs terres.

Nous lançons un nouvel appel à l'ancienne puissance coloniale, le Royaume-Uni, pour qu'elle entame des discussions sérieuses et approfondies avec nous en vue du prompt règlement de la question de l'archipel de Chagos. Nous tenons à souligner que Maurice ne renoncera jamais à la réunification de son territoire et ne cessera jamais d'affirmer sa souveraineté sur l'archipel de Chagos.

De même, nous demandons instamment à la France, avec laquelle nous nous sommes déjà entretenus de la question de la restitution de l'île de Tromelin à Maurice, autre territoire insulaire à l'extérieur de Maurice, de coopérer avec nous de manière construc-

tive en vue d'un prompt règlement de cette question importante. Il existe un accord de principe concernant la codétermination de l'île et son espace maritime. Il nous faut donc poursuivre l'élaboration des modalités nous permettant d'aboutir à une solution définitive.

(l'orateur poursuit en français)

Le 6 septembre 2000, des chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations unies ayant le français en partage se sont rencontrés et je m'en félicite. Cette réunion nous a permis d'établir des constats qui ont débouché sur la vérité suivante : l'ONU constitue la clef de voûte qui permettra à l'humanité de s'affranchir des jougs et autres préjugés freinant l'évolution des relations internationales et de la mondialisation, ces deux moteurs d'un avenir meilleur pour tous. Cette réunion fut l'occasion, pour les États Membres de l'Organisation des Nations unies ayant le français en partage, d'affirmer, de manière marquée, leur détermination d'atteindre cet objectif.

Je tiens à souligner que ces lendemains auxquels nous aspirons tant doivent se faire dans le respect et la promotion de la pluralité de nos peuples, de leur diversité ethnique et culturelle et de leur plurilinguisme. Nous nous devons de respecter, de maintenir, de préserver la nature du monde, cette mosaïque arc-en-ciel, qui, à travers la mondialisation et l'ONU, sera une source de richesses inestimables tant pour les États que pour les individus.

La République de Maurice vit cette vision de ce que doit être la République de Maurice au quotidien. Notre vécu nous pousse à souscrire à cette vision pour le bien de tous. Les espoirs et les rêves sont bâtis sur des actions concrètes. L'ONU, grâce à l'aide de tous ses États Membres, doit connaître un développement et un accroissement de ses moyens. C'est à ces seules conditions que la paix deviendra réalité concrète. Sans la paix et la sécurité, tout effort de développement est compromis et le bonheur auquel les peuples du monde aspirent restera lettre morte.

(l'orateur reprend en anglais)

Il va sans dire que pour atteindre les objectifs d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère, les nations doivent se réengager au XXI^e siècle et notre délégation est prête à assumer cette responsabilité. Elle compte sur l'aboutissement fructueux de la session à venir présidée par M. Holkeri.

Je voudrais achever sur une note optimiste quant à la capacité de l'ONU de faire face aux questions mondiales et d'être à la tête du développement et du progrès. Ma délégation est convaincue que notre organisation et ses institutions spécialisées sont prêtes à jouer un rôle plus grand encore dans la reconstruction du monde. Nous vivons dans un monde qui exige beaucoup. Ce monde veut des résultats, il demande une responsabilité face à ses actes et il n'est pas prêt à pardonner les échecs. Notre responsabilité collective consiste à transformer ce monde en un lieu plus sûr et à assurer un avenir meilleur à nos peuples. Nous pouvons le faire. Faisons-le.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour confirmer la candidature de Maurice à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, aux élections qui se tiendront le mois prochain. Dès le mois de janvier dernier, Maurice avait annoncé à tous les pays de la région de l'Afrique de l'Est que nous chercherions à être élus à un siège non permanent du Conseil de sécurité. À l'époque, Maurice était le seul candidat déclaré. Le Gouvernement mauricien se considère pleinement qualifié pour servir dans cet organe suprême qu'est le Conseil chargé de défendre les intérêts les plus larges de la paix et de la sécurité et de contribuer de manière substantielle aux importants travaux du Conseil.

En tant que démocratie multipartite dans une société multiethnique, Maurice possède une vaste expérience des relations internationales, et nous estimons que le prestige du Conseil de sécurité dépend de celui des membres qui le constituent. Le Conseil de sécurité sera appelé à prendre des décisions importantes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité et il est important que le Conseil de sécurité agisse en tant qu'organisme homogène. Mon pays souhaite que notre candidature soit considérée selon ses mérites propres. Nous apprécierons grandement le soutien que l'Assemblée générale voudra bien nous accorder.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Haile Weldensae.

M. Weldensae (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Holkeri de son élection unanime à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, guidés par sa compétence et sa sagesse, les travaux de la présente session seront couronnés de succès.

Je voudrais également rendre hommage et adresser mes remerciements à son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session.

Je saisis également cette occasion pour féliciter la République de Tuvalu, devenue le Membre le plus récent de l'ONU.

Nous ne saurions manquer d'exprimer nos remerciements et notre estime à notre Secrétaire général, non seulement pour les efforts qu'il déploie inlassablement en vue d'assurer le respect des valeurs, des buts et principes de la Charte des Nations Unies, mais également pour son rapport du millénaire perspicace, qui incite à la réflexion.

La cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale se réunit au lendemain du Sommet du millénaire, dont la Déclaration contient trois messages fondamentaux. Le premier message réaffirme que les idéaux et les buts de l'ONU restent sacrés pour l'humanité et que les buts et principes de la Charte sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient par le passé. Le deuxième message nous rappelle que les nobles principes inscrits dans la Charte exigent que nous renforçons constamment l'ONU et que nous effectuions les ajustements et les changements nécessaires pour lui permettre de relever les défis liés aux questions de la justice, de la paix et de la sécurité, de la pauvreté et de la maladie, du développement socioéconomique, des injustices de l'économie mondiale, ainsi que de la protection de l'environnement. Le troisième message de la Déclaration nous indique que le respect des idéaux et la mise en oeuvre des buts et principes de l'ONU restent l'élément clef pour la création d'un nouvel ordre mondial pacifique prospère et humain. À cette fin, la Déclaration nous enjoint de servir loyalement ces idéaux, buts, valeurs et principes que nous partageons. Elle nous rappelle que chaque État a la responsabilité d'agir non seulement à titre individuel, mais aussi dans le cadre d'un système régional, afin de manifester la loyauté qui appellent ces valeurs, objectifs, buts et principes.

À cet égard, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et qui nous ont rappelé l'urgente nécessité de procéder à une réforme de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, pour permettre à l'Organisation de refléter les réalités actuelles et pour l'habiliter à relever effec-

tivement et efficacement les défis d'aujourd'hui et ceux de l'avenir.

Je voudrais réaffirmer l'attachement du peuple et du Gouvernement de l'État d'Érythrée aux nobles idéaux et valeurs, ainsi qu'aux buts et principes de l'ONU. Ayant fait d'immenses sacrifices et payé un lourd tribut au cours d'une lutte pour l'indépendance qui a duré 30 ans, et en leur qualité de membres de la communauté internationale, les Érythréens sont conscients de l'importance essentielle de l'ONU et de sa Charte pour leur bien-être et leur prospérité. Ayant subi les horreurs d'une longue guerre et les avantages d'une paix brève, ils reconnaissent la nécessité de parvenir à un règlement pacifique et juste des différends et de coopérer pour le bien de tous dans la longue lutte que mènent les hommes pour créer un ordre international fondé sur la justice et l'égalité.

À cette fin, la politique étrangère de l'Érythrée a été fondée sur le postulat que la menace de la force et le recours à la force ne sauraient jamais être les instruments de la politique étrangère, et que même dans un cas manifeste de légitime défense, ils ne doivent intervenir que lorsque toutes les méthodes possibles de règlement pacifique des différends ont été épuisées – et même alors il faut faire preuve d'une prudence extrême.

C'est pour cette raison – et c'est aussi parce que l'Érythrée a souffert de la non-application, par les Nations Unies mêmes, des principes de leur propre Charte et des décisions prises par l'Assemblée générale – qu'au moment de son accession à l'indépendance, notre pays a décidé de faire des idéaux, valeurs, buts et principes de l'ONU et de sa Charte la pierre angulaire de sa politique étrangère. De par sa qualité d'État Membre, l'Érythrée espérait aussi jouer un rôle actif dans la promotion du principe d'universalité de l'ONU, ainsi que de la mise en place d'un ordre régional et d'un ordre international justes et équitables.

Très consciente également de ses responsabilités en tant qu'État riverain d'une voie de passage internationale d'importance stratégique, l'Érythrée s'est engagée à contribuer à la stabilité et à la sécurité, et à la création d'une zone de paix et de coopération dans la région. À cette fin, elle a fait tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer un climat susceptible de renforcer la coopération entre les États riverains, des deux côtés de la mer Rouge, et pour favoriser le développement et une prospérité mutuelle. L'Érythrée a joué aus-

si un rôle important en transformant l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de simple mécanisme de contrôle des catastrophes naturelles, en une organisation régionale dynamique qui favorisera la paix et la coopération entre ses États membres. L'Érythrée fait également progresser le progrès économique et social pour le développement. La récente réunion de la communauté sans cesse grandissante des États sahélo-sahariens tenue à Asmara, notre capitale, atteste la détermination de l'Érythrée de consolider l'élargissement et l'approfondissement des relations de coopération entre les pays d'Afrique, ainsi que leur unité. Cette détermination restera à jamais ferme.

Bien que l'on ait fait de l'Érythrée une victime, notre pays a décidé d'oublier le passé et de tourner la page, en se donnant une vision et en se fixant des priorités pour l'avenir. Il a établi de bonnes relations avec tous ses voisins en vertu des principes de la Charte des Nations Unies, de ceux de l'Organisation de l'unité africaine et du principe de bon voisinage. Il a supposé qu'il n'y aurait pas de différends territoriaux avec ses voisins puisque ses frontières coloniales ont été clairement définies, reconnues et acceptées par tous les pays voisins au moment de l'indépendance. L'Érythrée n'avait aucune raison de présumer que son indépendance serait menacée par un État quelconque, proche ou lointain, pas plus qu'elle n'avait de raison de supposer qu'elle avait le droit de recourir à la force pour s'agrandir aux dépens de ses voisins. Son unique ambition, en tant que nouveau membre de la communauté internationale, était de rattraper le temps perdu dans la quête du développement.

Malgré tous ses engagements et toute sa bonne volonté, au cours des brèves années de son indépendance officielle, l'Érythrée a été mise à l'épreuve et elle a dû se défendre contre des pressions politiques, contre des menaces et même des tentatives qui ont mis en danger non seulement sa souveraineté et son intégrité territoriale, mais aussi une indépendance gagnée de haute lutte. Certes, l'Érythrée n'est peut-être pas le seul pays nouvellement indépendant, au cours de l'histoire, à avoir été ainsi mise à l'épreuve, mais elle est l'unique Membre de l'ONU dont l'intégrité territoriale – voire l'existence même en tant qu'État souverain indépendant – a été menacée et reste menacée en ce début du XXI^e siècle.

Il va sans dire que cette lutte destinée à préserver son indépendance a nui aux efforts de structuration et de développement du nouvel État. Pourtant, tout au

long de cette période, l'Érythrée n'a jamais failli à son engagement de résoudre pacifiquement les différends. En effet, elle a résolu deux de ses problèmes de manière pacifique sur un plan bilatéral, et un troisième en recourant à l'arbitrage international.

C'est peut-être au cours des deux dernières années que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Érythrée ont subi la plus rude des épreuves. Ce qui avait été qualifié de conflit de frontières s'est révélé être une tentative grave de renversement de la marche de l'histoire et de recolonisation de l'Érythrée – ou, à défaut, une tentative pour la tronquer, la couper en morceaux, et en faire un État satellite. Cette tentative a été déjouée grâce aux efforts conjugués des Érythréens, à l'intérieur du pays et à l'étranger. Mais cela nous a coûté cher : la destruction systématique et intentionnelle d'une bonne partie de l'infrastructure économique et sociale du pays, et la violation délibérée et brutale des droits fondamentaux des Érythréens, y compris les actes de terreur et les brutalités infligées à la population des territoires occupés.

L'Érythrée est convaincue que rien ne saurait se substituer au règlement de conflits par des moyens pacifiques sur la base de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et sur la base des principes existants du droit international.

Depuis le début du conflit, l'Érythrée a maintes fois déclaré que la guerre ne pouvait jamais être un moyen de régler des conflits, qu'aucune des parties ne pouvait régler le conflit en imposant sa volonté et en créant des faits accomplis sur le terrain pour espérer ensuite atteindre une paix durable et véritable. L'engagement de l'Érythrée quant à la paix et à la primauté du droit est clairement manifesté par sa détermination d'apporter un règlement pacifique au conflit, malgré l'occupation d'une grande partie de son territoire, le déplacement de centaines de milliers de ses habitants, la brutalité et la terreur infligées de façon continue à la population des territoires occupés et les préparatifs fébriles de guerre en vue de lancer une nouvelle tentative contre son intégrité territoriale. L'Érythrée a déjà pris des mesures audacieuses, fait preuve de souplesse et consenti d'importantes concessions, pour déplaisantes qu'elles aient pu être, dans l'espoir de réaliser une paix juste, et en dépit des tentatives visant à saborder les propositions de paix de l'OUA. Une fois de plus, l'Érythrée promet qu'elle

continuera à faire le maximum pour parvenir à un accord global et concluant dans des conditions pacifiques.

Cependant, le sort de la paix dépend de trois facteurs critiques. Premièrement, la recherche de la paix est une responsabilité partagée. On ne saurait la confier à une seule des parties. Deuxièmement, la paix ne pourra être certaine que lorsqu'elle sera ancrée dans les valeurs, les idéaux et les principes de la Charte, reconfirmés avec tant de force dans la Déclaration du millénaire. Parmi ces principes, citons le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Troisièmement, la paix ne pourra se faire que dans l'exécution fidèle des accords acceptés par les parties à un conflit. Nous invitons tous les intéressés à se joindre à l'Érythrée pour accorder une pleine coopération aux facilitateurs de l'OUA, en prenant un engagement sincère et sans équivoque envers le processus de paix de l'OUA et en se montrant fidèles à la lettre et à l'esprit des dispositions des documents de paix de l'OUA, notamment l'Accord-cadre et l'Accord sur la cessation des hostilités.

Arrivé à ce point, je saisis l'occasion de renouveler l'expression de notre reconnaissance et de notre gratitude à Son Excellence le Président Abdelaziz Bouteflika pour sa détermination inébranlable de résoudre pacifiquement le conflit, ainsi qu'à son envoyé personnel, Son Excellence Ahmed Ouyahia, pour la sagesse et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé les pourparlers indirects. Nous rendons hommage aussi à la communauté internationale, dont le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, ainsi qu'à d'autres gouvernements africains, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue d'apporter un règlement pacifique. Nous les remercions de leur contribution positive à la signature de l'Accord sur la cessation des hostilités, à Alger le 18 juin dernier. Nous leur demandons de persister dans cette noble entreprise jusqu'à ce qu'une paix réelle et juste soit vraiment instaurée.

Enfin, le Gouvernement de l'État d'Érythrée note avec une vive satisfaction les efforts entrepris et les engagements pris par l'ONU pour apporter un règlement rapide et global du conflit. À ce propos, je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité urgente de déployer, dans les meilleurs délais, la force de maintien de la paix qu'autorise la résolution 1320 (2000), pour prévenir l'apparition de tout obstacle évitable qui pourrait menacer, voire détruire ce qui a

été acquis à grand prix et moyennant les efforts considérables d'un si grand nombre de personnes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation du Bénin, S. E. M. Joël Wassi Adechi.

M. Adechi (Bénin) : J'ai le plaisir de féliciter le Président pour son élection. Elle témoigne de l'estime que la communauté internationale porte à son pays et à sa personne. En lui souhaitant un grand succès dans la conduite de nos travaux, je voudrais l'assurer également de la collaboration sincère de la délégation du Bénin.

Je voudrais ici rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour le travail remarquable qu'il a accompli.

Au vu de l'évolution des relations internationales, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a eu l'heureuse initiative de réunir les plus hauts représentants des peuples du monde, pour une concertation sur le nouvel ordre mondial et sur le rôle que l'ONU serait appelée à y jouer.

Je souhaiterais lui rendre un hommage mérité et souligner la conviction résolue et la compétence avec lesquelles il dirige l'Organisation.

Le Sommet du millénaire a révélé une fois de plus que le multilatéralisme et la coopération internationale demeurent l'approche la plus indiquée pour aborder les problèmes dans le contexte de la mondialisation. Les bienfaits de la mondialisation restent en effet limités, comme en témoignent les déséquilibres sur le plan économique et social qui caractérisent le monde aujourd'hui et portent atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme. L'enjeu est donc de canaliser le processus de mondialisation dans le sens du progrès économique et social pour le plus grand nombre.

Dans cette dynamique, l'Organisation des Nations Unies détient un avantage comparatif; elle est la seule institution à même d'incarner les valeurs universellement acceptées et la seule tribune susceptible d'organiser un débat fécond sur les questions mondiales ainsi que sur les voies et moyens pour les régler.

L'Organisation des Nations Unies est l'instance où les faibles et les marginalisés sont en mesure de faire entendre leur voix et de participer à la formation

de consensus sur des questions d'intérêt commun. En effet la mondialisation est aujourd'hui un fait accompli; il convient cependant de souligner qu'elle n'est pas neutre. La bonne gouvernance, la démocratie, la transparence doivent être consolidées non seulement au plan national mais également dans les relations internationales.

Ces principes doivent être appliqués aussi bien à l'intérieur de nos États qu'à l'égard des forces qui gouvernent la mondialisation et qui s'en servent comme paravent pour se soustraire à toute forme de contrôle démocratique.

Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté au Sommet du millénaire un document qui détermine les grandes lignes directrices des actions de l'ONU pour le XXI^e siècle. Il appartient maintenant à la communauté mondiale, donc à nos États, à la société civile et au secteur privé de manifester la volonté de mettre rapidement et résolument en oeuvre les orientations du Sommet pour traduire en actes le message d'espoir et la détermination dont ont fait montre les dirigeants du monde.

Le Bénin se réjouit qu'une attention spéciale ait été accordée à l'Afrique. Les initiatives prises en faveur du continent nécessitent un appui franc des partenaires au développement dans le sens d'un partenariat et d'une solidarité qui devraient pour l'essentiel passer par une solution durable au problème de la dette, un ordre plus juste du système d'échanges internationaux, un appui en ressources financières et un renforcement des capacités de production.

Nous souhaitons la mise en oeuvre effective des mesures pour l'intégration des pays en voie de développement dans l'économie mondiale en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés en vue d'enrayer la dégradation de leur situation.

Le Président assume la présidence.

À ce titre, la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés revêt une importance toute particulière. Il importe qu'elle aboutisse à des résultats concrets.

L'élimination de la pauvreté est l'un des défis que la communauté internationale n'a pas pu relever au XXI^e siècle. Il est de notre responsabilité de nous atteler à cette tâche. À ce titre, nous nous réjouissons de l'initiative prise par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

d'organiser une session ministérielle spéciale pour discuter de l'orientation stratégique du PNUD et de la nécessité de lui concéder les ressources indispensables pour lui permettre d'accomplir ses diverses missions. Le Bénin compte sur le PNUD, organe principal de coordination de l'assistance au développement, pour relever les défis auxquels les pays en développement sont confrontés.

En saluant les pays qui ont annoncé un accroissement de leurs apports au titre de l'aide publique au développement, je voudrais lancer un appel pour qu'un équilibre puisse être restauré au profit des ressources budgétaires de base pour permettre de réaliser les programmes et projets inscrits dans les priorités des gouvernements.

Pour ce qui est du financement du développement, il est notamment indispensable d'assurer une meilleure mobilisation des ressources ainsi qu'une meilleure coordination des actions de développement intégrant tous les partenaires y compris les institutions de Bretton Woods.

La réalisation de tous ces plans et programmes ne pourra intervenir que dans un environnement où la paix et la sécurité sont garanties. C'est pourquoi le Bénin a accueilli avec beaucoup d'intérêt le rapport Brahimi qui fait une analyse approfondie des opérations de maintien de la paix.

Le Bénin félicite également les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et tous les facilitateurs, pour l'heureuse initiative qu'ils ont courageusement prise pour ramener la paix en Somalie, par le biais d'un processus de concertation et de réconciliation. Nous lançons un appel pour que la communauté internationale apporte son appui à la consolidation de ce processus, afin que la Somalie puisse rapidement participer au concert des nations.

Le Bénin est, et demeure, profondément attaché au respect et à la promotion des droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit. Ces principes sont inscrits dans sa Constitution. C'est à ce titre que, depuis sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale soutient le Bénin pour l'organisation de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies, qui se déroulera à Cotonou du 4 au 6 décembre 2000. Cette Conférence sera sans nul doute une étape importante dans la marche de la communauté internationale vers la consolidation des principes démocratiques. À cette occasion, les pays de vieilles dé-

mocraties et ceux des démocraties nouvelles échangeront leurs expériences et prendront des engagements visant à la promotion de la démocratie, de la paix et de la stabilité politique et du développement. Cotonou se prépare à vous accueillir et souhaite que vous répondiez massivement à son invitation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Narciso Ntugu Abeso Oyana, chef de la délégation de la Guinée équatoriale.

M. Ntugu Abeso Oyana (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de chef de la délégation de la République de Guinée équatoriale, et au nom de S. E. M. Santiago Nsobeya Efuman, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette Assemblée.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président et ancien Premier Ministre de la Finlande, de votre élection à la présidence des travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU. De plus, nous félicitons sincèrement M. Theoban Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République soeur de Namibie, pour l'excellent travail accompli durant la session antérieure, et pour ses activités de coordination des préparatifs du Sommet du millénaire qui vient de se terminer, pour lesquelles il a reçu des éloges mérités.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter tout particulièrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe, de leur dévouement total à la promotion du mandat de l'ONU, ainsi que pour son plan visant à renforcer ses travaux futurs, tel qu'énoncé dans son remarquable rapport.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la République de Tuvalu, à l'occasion de son admission au sein de l'Organisation.

Il y a près de deux semaines, nous avons célébré entre ces quatre murs l'événement le plus important de l'histoire de l'humanité : le Sommet du millénaire. À cette occasion, nos chefs d'État et de gouvernement ont élaboré les grandes lignes et les paramètres généraux qui doivent régir l'avenir de notre Organisation, et cela constitue une fondation solide à partir de laquelle nous pouvons et devons travailler. Il nous incombe à tous de donner suite à toutes les propositions et recommandations faites par nos plus hauts dirigeants, avec la ferme résolution de concrétiser ces intentions, offrant ainsi un

avenir prometteur à toutes les nations – celles du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest.

Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République, chef d'État et Président fondateur du Parti démocratique de la Guinée équatoriale, dans sa déclaration prononcée lors de la première journée du Sommet du millénaire, a affirmé que le tournant du siècle nous montre un monde menacé sur lequel planent en permanence des incertitudes quant à la destinée et la survie de l'humanité entière, le sentiment d'un monde apocalyptique perçu également par tous, les nations grandes et petites, riches et pauvres.

Pour donner suite aux propositions et recommandations faites lors du Sommet du millénaire, nous devons partir du principe que la démocratie commence chez soi. Dans notre cas précis, cela signifie qu'à l'ONU, qui est notre demeure commune, la voix de la majorité doit prévaloir; c'est d'ailleurs l'un des principes fondamentaux de la Charte historique de San Francisco, qui date de 1945.

Par conséquent, la Guinée équatoriale s'associe à l'appel lancé en vue d'une réforme urgente et nécessaire de l'ONU. Une formule appropriée de réforme consisterait à garantir une représentation juste et digne du continent africain et des autres régions du monde; cela nous paraît être une question fondamentale, en particulier en ce qui concerne le Conseil de sécurité. Si nous ne faisons pas cette réforme, un climat de méfiance pourrait s'installer, et en même temps diminuerait l'importance du rôle de notre grande Organisation et de sa tâche, qui consiste à promouvoir et à garantir la paix et la sécurité internationales.

En ce moment, certaines personnes jouissent d'un niveau de richesse qui, par le passé, était inconcevable, tandis que les victimes de la pauvreté continuent de subir des formes intolérables de privation. Les pauvres restent marginalisés et exclus, et chaque jour le nombre de pauvres augmente considérablement dans le monde. Près d'un quart de la population mondiale vit maintenant dans la pauvreté.

Aujourd'hui, les retraites et la sécurité sociale protègent un grand nombre de personnes de la pauvreté, mais la pauvreté chez les personnes âgées continue d'être très répandue dans le monde entier. La pauvreté doit être la préoccupation première de l'ONU. Il faut intensifier la lutte contre la pauvreté et, si possible, l'éliminer car il s'agit là d'un impératif éthique, social, politique et économique; il en va de même pour

l'élimination des conflits et des guerres fratricides qui font des millions de victimes dans diverses régions du monde.

Pour éliminer la pauvreté, il faut encourager la croissance économique et créer des possibilités d'emploi. Il faut en outre s'attaquer aux causes de la pauvreté par le biais de stratégies sectorielles axées notamment sur l'environnement, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la population, les migrations, le logement, la mise en valeur des ressources humaines, le développement rural, l'eau potable et l'assainissement.

L'élimination de la pauvreté est donc l'un des objectifs fondamentaux auxquels aspirent les peuples du monde au XXI^e siècle, en tant qu'action destinée à favoriser le développement et la prospérité de l'humanité, et à consolider la culture démocratique et le respect des droits de l'homme sur toute la planète.

La reconnaissance des droits de l'enfant, l'intégration de la femme dans le développement et le problème épineux de la dette extérieure sont autant de problèmes qui méritent d'être analysés et qui requièrent des solutions de la part de la communauté internationale. En ce qui concerne les droits de l'enfant, il faut veiller à ce que les activités de suivi du Sommet mondial pour les enfants soient intégrées dans l'activité économique en vue d'appliquer les recommandations des autres conférences des Nations Unies des années 90 à ce sujet et pour encourager une réflexion renouvelée sur les obligations découlant de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau de chaque pays, ainsi qu'un engagement renouvelé à l'égard de ces objectifs; c'est ce qui devrait orienter nos actions à l'avenir.

Concernant les femmes, nous devons éliminer toutes pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, respecter les procédures et la mise en oeuvre des dispositions de la Convention en la matière, ainsi que les autres recommandations émanant de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue à New York en juin 2000.

Pour ce qui est de la dette extérieure, nous lançons un appel urgent aux pays donateurs pour qu'ils annulent la dette des pays en développement, étant bien entendu que les ressources ainsi épargnées seront investies dans les secteurs les plus vulnérables de

l'économie de ces pays, tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, etc.

Nous ne pouvons que nous féliciter que l'un des grands progrès qui a marqué le XXe siècle soit l'importance croissante que l'humanité accorde au respect et à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et d'une bonne gouvernance. Dans notre pays, nous entendons, au nom de la survie et des objectifs de bien-être et de progrès, poursuivre dans la voie que nous avons choisie en vue de restaurer tous les droits auxquels aspirent les groupes vulnérables et marginalisés, à savoir les femmes, les enfants, les handicapés, les réfugiés et les personnes déplacées à la suite de crises ou de catastrophes. Nous mettons actuellement en place, à Malabo, la capitale, le Centre de promotion des droits de l'homme et le Comité d'appui à l'enfance qui est placé sous la présidence de l'épouse du Président, S. E. Mme Constancia Mangué de Obiang.

Nous faisons, nous aussi, l'expérience de la démocratie en nous acheminant sur la voie d'un bonheur infini, dans la fraternité et sans divisions, comme l'indique notre hymne national, et sans querelles intestines. Notre constitution nationale, connue sous le nom de Magna Carta d'Aconibe, prévoit en termes très clairs la création et l'institutionnalisation du pluralisme politique en Guinée équatoriale. Ainsi, divers partis politiques se sont constitués et ont signé un pacte national avec le parti au pouvoir afin d'établir et de consolider des mécanismes de dialogue. Actuellement, tous ces partis participent activement à l'exercice du pouvoir politique. Et à cet égard, nous rendons grâce à Dieu, le Créateur, qui nous a guidés dans ce modèle de démocratie concertée et pacifique.

En septembre 1997, nous avons organisé au Palais de Bata la Conférence économique nationale, avec la participation de toutes les couches sociales du pays. Le rapport final de cette importante manifestation contient des recommandations concernant les projets et programmes à court, à moyen et à long terme que le Gouvernement entend mettre en oeuvre dans le cadre de notre stratégie économique de développement.

Nous ne pouvons cacher notre préoccupation devant le déclin progressif des ressources octroyées à la Guinée équatoriale au titre de la coopération internationale, comme nous avons pu le constater récemment pour les projets et programmes qui sont exécutés dans notre pays à l'aide de ressources extérieures. À ce propos, nous saisissons cette occasion pour inviter la

communauté internationale à intensifier ses activités de coopération internationale avec notre pays.

Pour sauvegarder avant tout la paix et la sécurité dans notre sous-région, nous espérons que l'ONU appuiera les mécanismes qui seront à même d'assurer le maintien de la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement dans la sous-région de l'Afrique centrale, en suivant la volonté politique des chefs d'État de cette sous-région, inspirée par la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), organe de concertation politique et militaire des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

En ce qui concerne la promotion de mesures destinées à assurer le maintien de la paix et la consolidation de la paix et de la sécurité, nous disposons, au sein de la COPAX, d'une Force multinationale de l'Afrique centrale et d'un Mécanisme d'alerte avancée pour l'Afrique centrale. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale a fourni une contribution financière importante à ces institutions en vue d'assurer leur bon fonctionnement.

Nous déplorons très sincèrement l'existence actuelle de conflits armés sur le continent africain et d'autres régions du monde, comme c'est le cas en Angola, dans la région des Grands Lacs ou en Sierra Leone. Nous accueillons avec satisfaction le cessez-le-feu intervenu dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en formant l'espoir que les parties amorceront un dialogue en vue de parvenir à une paix durable. De même, nous observons avec satisfaction le rétablissement de la paix et d'un gouvernement dans la République soeur de la Somalie. Nous félicitons à cet égard l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes, la Conférence islamique et tous ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à la tâche difficile qui visait à rétablir la paix dans ce pays.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la prolifération des armes de destruction massive, la délinquance, le problème mondial des drogues et les crimes qui sont associés, le trafic illicite des armes légères et le terrorisme international. Nous appuyons sans réserve l'initiative réaffirmée par les pays d'Amérique centrale qui se sont engagés à faire de la région une zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement et, tout particulièrement, à renforcer progressivement l'Union centraméricaine en vue d'assurer un avenir prometteur à la région.

Au Moyen-Orient, nous saluons le travail politique réalisé par le Président des États-Unis Bill Clinton pour servir de médiateur en vue d'une paix durable dans la région. Nous espérons que l'interprétation judiciaire et la concrétisation des propositions et recommandations avancées par nos dirigeants lors du Sommet, tout comme les savantes communications faites ici même devant cette auguste Assemblée, nous guideront vers un avenir meilleur et prospère pour tous les pays du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. José Adán Guerra, Vice-Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

M. Guerra (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection méritée à la présidence de cette première Assemblée du millénaire. Vos capacités bien connues et votre vaste expérience nous assurent que nos travaux seront conduits avec sagesse durant cette session. Je voudrais également exprimer notre grande sympathie et notre sincère reconnaissance à la Finlande, pays que vous représentez si dignement et dont les liens d'amitié avec le Nicaragua méritent notre sincère affection. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour le dévouement avec lequel il a dirigé nos travaux durant la cinquante-quatrième session.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance et nos remerciements particuliers à la contribution de S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, qui a présenté un précieux rapport (A/54/2000) sur le rôle de notre Organisation au XXI^e siècle, document qui a sans aucun doute stimulé les délibérations des chefs d'État et de gouvernement de nos pays lors du Sommet du millénaire. Cet événement sans précédent a jeté les bases d'un nouvel élan pour l'ONU.

Le processus de rénovation passe par le renforcement des organes et des institutions de l'Organisation, afin de rendre plus efficace le travail qu'elle accomplit dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre la pauvreté, le renforcement des programmes de santé et d'éducation, et la lutte contre la destruction de l'environnement, entre autres. Sans aucun doute, ce renforcement dépend de nous, États Membres de l'ONU, qui devons garantir à notre Organisation les ressources et les moyens nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat

et jouer pleinement son rôle de centre d'échange et de coordination des efforts des peuples du monde.

À cet effet, je voudrais réaffirmer la nécessité de mener à bien la réforme du Conseil de sécurité, organe d'une importance vitale pour la paix et la sécurité, qui devrait comporter une représentation équitable et démocratique des différentes régions, ainsi qu'une représentation plus équilibrée des pays développés et des pays en développement, afin que le Conseil puisse répondre pleinement et efficacement aux nécessités actuelles et relever les défis futurs que rencontreront nos peuples au cours de ce nouveau millénaire. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que le veto est un autre aspect de cette question délicate, qui doit être abordée avec sérieux, afin de réduire son champ d'application à des situations très spécifiques en vue de son éventuelle suppression. C'est pour cette raison que nous croyons qu'il est d'une importance vitale de dégager un consensus sur toutes ces immenses questions, inhérentes à la structure même du nouvel ordre international.

D'autre part, nous soulignons qu'il importe de lancer dès que possible un processus de réflexion au niveau mondial, qui nous permette d'atteindre des consensus plus complets et d'être plus efficaces dans la recherche d'une solution aux situations d'urgence humanitaire. Dans un autre ordre d'idées, nous pensons que nous devons réaffirmer notre attachement au maintien et au renforcement de la vocation universelle de notre Organisation pour que tous les peuples du monde, sans exception, puissent y être justement représentés. Cela m'amène à réaffirmer devant cette auguste Assemblée l'importance de tenir compte de l'aspiration d'un peuple, à faire partie de notre Organisation, avec une représentation légitime, et en Membre de plein droit. Je parle de la République de Chine.

Une autre question importante à laquelle notre Organisation devra continuer de faire face avec plus de détermination au cours du nouveau siècle, est celle de la lutte contre le trafic de drogues, le crime organisé et le terrorisme. En effet, le flux des drogues augmente rapidement dans nos pays et, en très peu d'années, s'est transformé en l'un des problèmes les plus graves qui touchent directement notre vie économique, politique et social. Pour pouvoir faire face à cette situation critique, il faut que nous accordions la priorité au renforcement de nos institutions nationales chargées de lutter contre ce fléau, à la création et à la modernisation de nos législations et à l'intensification de la coopération

et de la coordination internationales dans ce domaine. Je voudrais souligner, à cet égard, que le Nicaragua dispose d'une législation sévère pour sanctionner le trafic de drogues et a élaboré un plan national de lutte contre les drogues dans lequel les institutions travaillent conjointement de manière coordonnée pour parvenir aux objectifs fixés. De même, nous faisons des efforts continus en vue d'une plus grande coopération internationale.

Au début de ce nouveau millénaire, nous constatons l'urgente nécessité d'approfondir et d'accélérer le progrès dans les mesures et actions visant à parvenir au désarmement au niveau mondial, notamment pour ce qui est des armes qui, par leur fort pouvoir de destruction, mettent en danger la préservation même de la vie sur notre planète. C'est pourquoi nous avons salué les résultats de la Conférence d'examen de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au cours de laquelle a été réaffirmée la conviction que la mise en oeuvre pleine et effective du Traité et du régime de non-prolifération sous tous ses aspects assument une fonction essentielle dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

De même, nous accordons une attention toute particulière au problème des armes classiques et à l'existence des mines antipersonnel, qui constituent également une menace pour la sécurité humaine. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut donner priorité au respect des obligations qui incombent à chacun de nos États en vertu des conventions internationales et régionales qui ont été adoptées en la matière. Au Nicaragua, l'une des séquelles les plus graves du conflit armé, qui a heureusement pris fin dans les années 90, est sans aucun doute la présence d'une grande quantité de mines antipersonnel sur tout le territoire national, situation qui même aujourd'hui coûte la vie à de nombreuses victimes innocentes. En conséquence, mon pays, avec l'appui de la communauté internationale, fait de gros efforts pour trouver une solution définitive à ce problème. Outre le travail de déminage, nous avons entrepris le processus de destruction des mines stockées, et nous avons à ce jour détruit plus de 40 000 mines, en respectant strictement la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Nicaragua réaffirme son désir de n'épargner aucun effort pour préparer la troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, prévue au Nicaragua en septembre 2001.

Nous croyons aussi tout à fait important de réaffirmer notre attachement à la tolérance et au respect de la diversité. À cet égard, nous appuyons les travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Il faut, pour l'avenir de notre Organisation et pour celui de nos peuples, que nous consentions de grands efforts pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés il y a un demi-siècle dans la Charte de San Francisco, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela ne sera possible que si nous nous engageons fermement en faveur de la non-violence et du principe du règlement pacifique des différends par les moyens établis par le droit international. C'est l'élément déterminant pour prévenir à l'avenir les conflits qui ont des conséquences graves et durables pour l'humanité.

Nous sommes très heureux de voir que l'un des derniers vestiges de la guerre froide est sur le point d'être résolu de manière pacifique. Je veux parler du dialogue entre les deux Corées, qui a commencé au niveau le plus élevé et qui sans aucun doute augure d'un avenir prometteur sur la péninsule coréenne.

D'autre part, le Nicaragua partage la préoccupation de la communauté internationale face à la poursuite de certains conflits, notamment sur le continent africain, qui ont entraîné de graves dommages matériels et la perte de nombreuses vies humaines dans des pays comme l'Angola, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Burundi et le Soudan, entre autres. Nous sommes donc satisfaits des mesures qui ont été prises dans certains de ces pays en vue de trouver un règlement à leurs conflits, comme par exemple la signature de l'Accord de cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le 18 juin dernier, et la mise en oeuvre de l'initiative de paix de Djibouti pour la Sierra Leone. Nous saluons également le retrait israélien du Liban, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et l'intensification des efforts menés pour trouver un règlement pacifique entre Israël et la Palestine, depuis le sommet de Camp David, organisé par le Président Clinton.

Dans le même sens, mon pays, convaincu de l'importance du principe de l'autodétermination des peuples, souligne l'urgente nécessité de mener à bien dès que possible le référendum en attente au Sahara

occidental. Pour ce faire, il est indispensable de surmonter tous les obstacles qui entravent ce processus.

Ce siècle a vu beaucoup d'avancées. Une des plus importantes concerne le domaine de la révolution technologique. C'est pour cela que nous avons aujourd'hui la responsabilité et le devoir de commencer un nouveau millénaire en regroupant nos efforts pour parvenir à des niveaux adéquats de transfert technologique vers les pays en développement, pour ainsi éviter que la mondialisation ne se transforme en phénomène négatif accentuant la marginalisation des pays les plus pauvres.

Les avantages et les inconvénients liés à la mondialisation obligent les pays en développement à s'unir pour augmenter leur capacité de surmonter le phénomène évoqué. Un exemple en est offert par la décision des Présidents du Guatemala, du Nicaragua et d'El Salvador de signer un accord trinational qui entend communiquer un nouvel élan au processus d'intégration centraméricain, en se donnant un cadre politique approprié pour répondre à l'objectif d'union douanière régionale. Ce processus a été mis en route par El Salvador et le Guatemala, auxquels se sont joints récemment le Nicaragua et le Honduras.

Outre les efforts en vue de l'intégration, il est d'une importance vitale de continuer les efforts de solidarité à travers la coopération pour le développement. Cependant, il nous paraît important de souligner que les initiatives de coopération doivent s'accompagner d'une gestion appropriée, qui crée les conditions favorables permettant aux petites économies d'accéder aux grands marchés internationaux en exportant leurs matières premières et leurs articles manufacturés au juste prix. À cet égard, nous nous réjouissons vivement de la décision de tenir, en 2001, la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement. En effet, un tel événement revêt une importance majeure en ce qui concerne les efforts déployés pour concrétiser les objectifs fixés durant le Sommet du millénaire.

D'autre part, nous considérons d'une importance cruciale de renforcer le système multilatéral de commerce. Cela passe entre autre par la réunion rapide et urgente d'un cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – où l'on traite les problèmes d'une manière complète et intégrale – pour parvenir à une réduction effective des barrières tarifaires et non tarifaires. La liberté du commerce et les règles qui le régissent devraient être appliquées dans le cadre de l'OMC, de fa-

çon à ce que tout le monde en bénéficie, en particulier les pays les plus pauvres.

De même, il est nécessaire que les pays les plus pauvres, fortement endettés, puissent espérer briser le cercle vicieux de la pauvreté. À cet égard, comme l'a déclaré, durant le Sommet du millénaire, M. Arnaldo Alemán, Président du Nicaragua :

« le poids insoutenable de la dette extérieure représente un obstacle infranchissable pour venir à bout de la pauvreté et du chômage. À cet égard, nous sommes heureux de constater l'intérêt récemment manifesté par les pays développés et les institutions financières multilatérales pour la recherche de solutions visant à soulager sensiblement les pays pauvres très endettés. Nous espérons qu'à court terme, cet intérêt pourra se traduire par des actions concrètes et décisives qui permettront aux pays tels que le Nicaragua de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de regarder l'avenir avec de meilleures chances et perspectives d'avenir et de progrès. » (A/55/PV.3, p. 10).

Un autre défi important que nous devons consacrer de grands efforts à relever est la protection des ressources naturelles et de l'environnement – d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité –, ainsi que la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Le Nicaragua est un pays qui a été cruellement puni par les phénomènes naturels. Les traces de l'ouragan Mitch, qui a ravagé l'Amérique centrale en 1998, sont encore fraîches. Un fort mouvement tellurique a secoué la région orientale de notre pays, occasionnant des pertes humaines et causant des dégâts matériels considérables. En prenant en compte cette réalité, le Nicaragua, avec l'aide appréciable du Programme des Nations Unies pour le développement, a été le troisième pays d'Amérique latine à adopter une loi moderne afin de prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un système intégré de prévention et de réponse en cas de catastrophes. D'autre part, et malgré ses ressources limitées, le Nicaragua a consacré beaucoup d'énergie à la recherche d'un modèle de développement durable et de préservation de ses ressources naturelles. À cette fin, le Gouvernement nicaraguayen a constitué un Conseil national du développement durable. Cet organisme comprend des représentants des principaux secteurs de la société civile pour assurer la promotion de ce programme de développe-

ment durable d'une façon active et conformément au programme Action 21.

Nos dirigeants ont eu l'occasion historique de prendre des engagements décisifs pour l'avenir de l'humanité. Le Nicaragua les partage pleinement et réaffirme son adhésion aux valeurs fondamentales contenues dans la Déclaration du millénaire, à savoir : la liberté et l'égalité – pour que tous, nous vivions dignement, affranchis de la misère et des violences; la liberté et la solidarité – en effet, nous tous, peuples du monde, avons le devoir de partager et d'échanger les connaissances et l'expérience qui seront demain décisives pour le développement de l'humanité; la tolérance et la non-violence – nous ne pourrions en effet aller de l'avant que si les hommes se respectent les uns les autres, si les États sont toujours disposés à se comprendre et à résoudre leur différends par des moyens pacifiques. Et, enfin, le respect de l'environnement – pour pouvoir léguer à nos enfants un avenir dans lequel ils se sentent fiers et optimistes, dans lequel ils marchent la tête haute, certains d'être sur le bon chemin.

Nous devons semer aujourd'hui, pour récolter demain. Aujourd'hui, nous devons avoir conscience que nous avons une responsabilité commune, une responsabilité qui est celle de tous et aussi de chacun : fortifier cette Organisation des Nations Unies pour pouvoir construire un système international plus juste, plus sûr et plus équitable pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant l'intention de faire quelques remarques finales. Après cela, j'appellerai les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Permettez-moi de commencer en soulignant de nouveau l'aspect unique de cette Assemblée du millénaire, qui vient après le Sommet historique du millénaire auquel ont participé 147 chefs d'État ou de gouvernement. Ce fut le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux jamais réalisé. La tâche qui attend l'Assemblée du millénaire est de mettre en application tous les engagements pris par les dirigeants du monde dans leur Déclaration du Sommet. L'Assemblée doit conserver l'esprit du millénaire et agir en ayant conscience de l'urgence, et non pas comme s'il s'agissait d'expédier les affaires courantes.

Le Secrétaire général l'a réaffirmé dans son allocution d'ouverture du débat général, par laquelle il a donné le ton de ce débat qui a duré deux semaines. Il était vital, a-t-il déclaré, de trouver les moyens de

concrétiser les promesses du Sommet et de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace dans la poursuite des priorités définies à grands traits par les chefs d'État ou de gouvernement.

Permettez-moi maintenant d'évoquer certains des thèmes abordés durant ces deux dernières semaines. Beaucoup d'orateurs se sont centrés sur le problème le plus crucial que la communauté internationale doit affronter : le maintien de la paix et de la sécurité, et le rôle de l'ONU dans ce domaine. On a souligné le besoin d'améliorer les capacités de l'Organisation en matière de maintien de la paix. À cet égard, le débat a réaffirmé le mandat donné par le Sommet d'examiner au plus vite les recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Il a été noté qu'aujourd'hui ces opérations sont souvent globales et complexes, car elles recouvrent le désarmement et la démobilisation des combattants, la supervision des élections, le contrôle du respect des droits de l'homme et la formation des forces de police locale.

Certains orateurs ont évoqué la nécessité de développer une culture de prévention en vue de lutter contre les conflits.

Dans le cadre du maintien de la paix, on a aussi évoqué la nécessité de réduire la disproportion entre les tâches que l'ONU est supposée accomplir et les ressources que nous lui fournissons.

L'importance de promouvoir et de respecter les droits de l'homme, en tant que préalable à la sécurité internationale, a également été soulignée.

La question de la réforme du Conseil de sécurité et la nécessité que sa composition reflète les réalités d'aujourd'hui, en vue de rendre le Conseil plus représentatif et plus légitime, a été un thème répété par nombre d'orateurs. Des mesures destinées à réformer en profondeur le Conseil de sécurité sous tous ses aspects ont été demandées dans la Déclaration du Sommet. Les déclarations indiquent – je l'espère – que les États Membres sont décidés à avancer sur la question.

Un appel ferme a été lancé lors du débat général pour atteindre les buts et tenir les engagements du programme de développement des années 90. Ce programme a été renforcé dans la Déclaration du millénaire, qui exprime l'engagement de nos chefs d'État et de gouvernement. De nombreuses déclarations ont souligné à juste titre le fait que nous sommes loin des objectifs mutuellement convenus du développement

mondial. Aujourd'hui, près de la moitié de la population du monde vit encore avec moins de 2 dollars par jour. Il y a plusieurs appels à concrétiser les engagements qui figurent dans la Déclaration du millénaire de réduire les niveaux de pauvreté d'ici à 2015. On a également redit que les conflits et la pauvreté vont main dans la main. Le développement durable non seulement répond aux besoins socioéconomiques des peuples, mais aussi contribue à une paix durable. Il en est de même de la tolérance et du respect pour la diversité au sein des sociétés. Je partage pleinement l'avis selon lequel le respect des droits de la personne constitue l'une des pierres angulaires du développement.

De nombreuses déclarations ont évoqué le fardeau insoutenable de l'endettement des pays les plus pauvres et les termes de l'échange défavorables de plusieurs pays en développement. Le besoin de traiter du problème de l'endettement des pays pauvres les plus endettés a été rappelé. La session actuelle de l'Assemblée générale doit s'occuper du financement du développement et du rôle des diverses institutions et instances lors de la prochaine rencontre consacrée au financement du développement. Je pense que des décisions sur la formule, le moment et le lieu de cet événement doivent être prises sans retard.

Le débat a porté sur plusieurs autres aspects de la vie humaine qui requièrent notre attention commune : la situation des enfants du monde, l'analphabétisme, le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, le racisme et la discrimination raciale, la détérioration de notre environnement et la pollution du sol, de l'eau et de l'atmosphère, ainsi que l'absence de sécurité alimentaire. Nombre de ces questions seront traitées durant la session actuelle de l'Assemblée générale.

Pour citer l'un des problèmes les plus aigus, il faut prendre rapidement une décision sur la session extraordinaire à consacrer au VIH/sida. J'ai l'impression qu'il y a une volonté urgente de traiter ce problème particulier. Nous devons nous rappeler que chaque minute, plusieurs personnes, surtout des jeunes et souvent des filles et des jeunes femmes, sont infectées par le VIH. La pandémie souligne la nécessité d'inclure les questions de santé dans les programmes nationaux d'enseignement et d'alphabétisation.

La mondialisation et ses effets, positifs et négatifs, a été l'un des thèmes majeurs du débat. La mondialisation offre des perspectives et des défis. Des effets positifs ont été identifiés, tels qu'une croissance

économique accrue et un meilleur niveau de vie. Les principaux défis concernent la façon de réduire le fossé entre les riches et les pauvres à l'intérieur de chaque pays et entre les pays, et de répartir les avantages de la mondialisation de façon plus équitable. Durant le débat, on a également redit que pour faire face à la mondialisation, nous devons mener une réflexion multidimensionnelle. La mondialisation présente non seulement des dimensions économiques, mais aussi des aspects politiques, sociaux, écologiques, technologiques et culturels. C'est pourquoi la responsabilité de donner forme à la mondialisation ne peut être laissée aux seules forces du marché. Il est nécessaire de guider le processus de mondialisation avec des décisions politiques. C'est là où l'Assemblée générale a un rôle à jouer.

Comme on l'a dit durant le débat général, tout cela nécessite une coopération internationale accrue, l'établissement de passerelles entre les sociétés et une meilleure gouvernance mondiale. Les acteurs internationaux et multinationaux tels que l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et plusieurs organisations régionales, ont un rôle de plus en plus important s'agissant de mobiliser les forces de la mondialisation.

Les technologies d'information et de communication ont un rôle important à jouer pour gérer la mondialisation et en tant que facteurs du développement. Aider à combler le fossé numérique en faisant des technologies de l'information et de la communication des éléments au service du développement, telle est l'une des tâches de l'avenir. Personne ne doit être privé de l'accès à la connaissance.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'importance de la protection de l'environnement et du développement durable en appelant l'attention sur la conférence d'examen Rio+10, prévue en 2002. Dans ce contexte, le réchauffement de la planète, les changements climatiques et l'eau figurent parmi les questions spécifiques évoquées. On a également parlé des préoccupations particulières des petits États insulaires.

Un autre thème important du débat est lié aux questions de désarmement. On a noté qu'une paix durable ne pourra être assurée qu'après l'élimination des armes de destruction massive et une fois résolu le problème du commerce illicite des armes de petit calibre. Certains orateurs ont souligné que face à des violations massives des droits de l'homme, l'ONU ne devait pas rester paralysée. D'autres estiment que le principe de

souveraineté de l'État et de non-ingérence dans les affaires intérieures sont un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Plusieurs orateurs ont parlé de la nécessité d'examiner à neuf l'application des sanctions économiques et du fait que, bien qu'elles puissent servir d'instrument de paix, elles ont parfois un effet contraire au but recherché en pénalisant la population plutôt que les dirigeants visés. Certains ont dit que le temps avait montré l'incapacité des sanctions économiques à atteindre l'objectif visé. D'autres ont rappelé combien elles pesaient sur des tiers. Il y a eu des appels à un réexamen des régimes de sanctions afin de les rendre plus efficaces et mieux ciblés.

Enfin, je tiens à dire que j'ai écouté avec plaisir les déclarations qui ont reconnu la nécessité de voir la société civile, dans l'acception la plus large du terme, participer aux travaux de l'ONU. Je pense que l'importance et la pertinence de l'ONU, dans l'avenir, dépendront de notre capacité de faire intervenir la société civile dans nos travaux. Elle a joué un rôle décisif dans l'établissement de notre programme mondial. Nous devons également lui permettre d'être un partenaire important dans l'application de celui-ci.

Globalement, pour citer un des orateurs, le débat a réaffirmé l'attachement de la communauté internationale à la validité et à l'importance de l'action multilatérale, qui est

« l'approche la plus réaliste des problèmes transnationaux sur une terre de plus en plus mondialisée ».

Je fais écho à ce sentiment et j'espère que cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale sera extrêmement fructueuse.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les explications de vote sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Çengizer (Turquie) : Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, M. Vartan Oskanian, a fait remarquer dans son allocution à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, le 18 septembre dernier, que la région subissait les inci-

dences négatives de l'absence de relations officielles entre l'Arménie et la Turquie, et il a ajouté les allégations bien connues sur les événements tragiques survenus au début du siècle dernier.

C'est une chose que de déplorer l'absence de relations officielles, mais c'est une tout autre chose que de calomnier avec virulence l'autre partie tout en prétendant aspirer à l'établissement de relations normales. Pour être précis, c'est la partie arménienne qui insiste pour imposer des conditions à la Turquie. C'est la partie arménienne qui insiste pour que soit reconnue son interprétation particulière de l'histoire comme l'unique version véridique. Il est temps que la partie arménienne porte un regard beaucoup plus impartial sur l'histoire.

Ce que M. Oskanian présente comme un génocide est une tragédie consternante subie par les Turcs comme par les Arméniens à un moment où l'Empire ottoman – décrépi, à l'abandon et en partie occupé; manquant de moyens, d'infrastructures industrielles et de compétences technologiques; et handicapé en outre par l'omniprésence des épidémies et de la famine – était en proie à un assaut impérialiste.

Aujourd'hui, en ce tournant historique, ce n'est pas l'heure de revenir sur une vieille inimitié et de vieilles hostilités. Il vaut mieux laisser l'histoire aux historiens et non aux politiciens. Il est certes déplorable que la Turquie et l'Arménie, deux nations très anciennes de la même zone géographique, n'entretiennent pas de relations normales. Dans ce contexte, précisément, le fait que M. Oskanian souhaite établir des relations normales est réconfortant, mais il est pour le moins paradoxal que cet appel soit lancé de cette manière si peu gracieuse, qui revient à demander à la Turquie d'accepter une version déformée de l'histoire. Les allégations de ce type ne serviront guère à changer ce qui ne va pas. Bien au contraire.

Il est également incompréhensible qu'un État dise aspirer à des relations normales avec ses voisins tout en continuant à occuper, de façon provocatrice, un cinquième du territoire d'un pays voisin, comme il le fait depuis maintenant dix ans.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Ma délégation n'avait nullement l'intention de prendre la parole à ce stade avancé de nos travaux, et surtout après la brillante déclaration de S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Aussi ma délégation sera-t-elle brève et ne répondra-t-elle pas aux élucubrations et aux déclarations inutilement provocatrices proférées du haut de la tribune par les délégations soeurs du Burundi et du Rwanda, lesquelles ont jugé utile d'insulter l'intelligence des distingués représentants des États Membres de notre Organisation universelle en tentant de justifier leur occupation de la partie orientale du territoire de mon pays, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, sous des prétextes fallacieux et de prétendues considérations d'ordre sécuritaire.

Ma délégation souhaiterait que le monde entier puisse enfin savoir que la population de la République démocratique du Congo est lasse d'une guerre d'agression aussi inutile qu'insensée. Mon peuple cherche et désire la paix. Il veut vivre dans une République démocratique du Congo forte et unie, ayant recouvré la plénitude de sa souveraineté et son intégrité territoriale. Mon peuple veut cohabiter en bonne intelligence avec les peuples des neuf États frontaliers de la République démocratique du Congo.

Mon gouvernement, dont la tâche principale est de veiller au bien-être de la population qu'il administre, est ouvert à toute suggestion, à toute initiative visant à mettre un terme rapide à cette barbarie, qui a ensanglanté toute la région des Grands Lacs – que ce soit par le biais de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, tel qu'amélioré par la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, lequel exige que l'Ouganda et le Rwanda, qui ont violé la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, retirent leurs troupes sans délais; que ce soit par des négociations directes entre la République démocratique du Congo et les pays agresseurs, dont les représentants n'ont pas nié ici-même que leurs pays ont agressé le mien; que ce soit par des négociations directes entre le Gouvernement et ceux de nos frères congolais qui ont choisi de résoudre les différends par la voie des armes.

L'essentiel est que nous puissions coordonner nos efforts afin d'obtenir une paix durable pour toute la région, laquelle pourrait être garantie par la communauté internationale par le biais, pourquoi pas, d'une conférence internationale. Les populations qui composent notre sous-région, de par leur riche diversité socio-culturelle et ethnique, méritent cette paix. Elles ont droit à cette paix sans laquelle tout espoir à la dignité humaine, tout espoir au bien-être et au développement, serait vain et compromis.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre brièvement aux observations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de Maurice au sujet de l'archipel de Chagos.

Le Gouvernement britannique continue d'affirmer que le Territoire britannique de l'océan Indien est britannique, et qu'il l'est depuis 1814. Il ne reconnaît pas la réclamation de souveraineté du Gouvernement mauricien. Toutefois, le Gouvernement britannique a reconnu Maurice comme étant le seul État qui ait le droit d'en revendiquer la souveraineté quand le Royaume-Uni renoncera à sa propre souveraineté. Les gouvernements britanniques successifs se sont engagés auprès du Gouvernement mauricien en lui indiquant que le territoire sera cédé quand il ne sera plus indispensable à des fins de défense.

Le Gouvernement britannique reste ouvert à l'idée d'engager des discussions relatives à l'administration du Territoire britannique de l'océan Indien ou à l'avenir de ce territoire. Le Gouvernement britannique a déclaré que, lorsque viendrait le moment de céder le Territoire, il se tiendrait en liaison étroite avec le Gouvernement mauricien.

La question de l'accès au Territoire britannique de l'océan Indien est à présent porté devant la justice du Royaume-Uni et donc en attente de règlement. Le Gouvernement du Royaume-Uni examine avec soin la question et ne peut la commenter plus avant.

Mme Assounany (République fédérale islamique des Comores) : J'ai l'honneur de faire cette intervention au nom du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République fédérale islamique des Comores.

Je voudrais tout simplement apporter certaines précisions et éclaircissements nécessaires en réponse aux propos de mon collègue du pays voisin du mien, le Ministre des affaires étrangères de Maurice. Il est fort regrettable que des voisins de notre pays, auxquels des intérêts communs nous lient, que ce soit dans le cadre de la Commission de l'océan Indien ou au niveau du partage de certaines valeurs indiano-océaniques, et certains autres pays, pour des raisons qui ne nous sont pas connues jusqu'ici, lancent un appel à la communauté internationale non pas pour accompagner mais plutôt pour condamner un processus national engagé qui a permis de régler à l'amiable une crise qui devait aboutir à une intervention militaire en juin. Chacun

connaît les graves conséquences des armes dans de grands pays et davantage encore dans un petit pays comme le nôtre. Ces pays, au sein des instances régionales et internationales, défendent le principe de règlement pacifique des différends, essentiel et cher à l'Organisation.

D'autre part, parlant du régime en place, c'est l'interposition de l'Armée nationale de développement, le 30 avril 1999, lors de l'éclatement des émeutes anti-anjouanaises à Moroni, qui a fait qu'une guerre civile a été évitée aux Comores, face à l'inertie du pouvoir politique d'alors, ce dont le peuple comorien se réjouit.

Je voudrais rappeler également que le calendrier électoral établi depuis 1999 n'avait pas pu être mis en oeuvre du fait justement du refus par la partie anjouanaise de signer l'Accord d'Antananarivo. Aujourd'hui, avec la signature de la Déclaration commune de Fomboni, la voie est ouverte pour discuter du nouvel ensemble comorien. Cette déclaration préserve l'unité et l'intégrité territoriale des Comores et le nouvel ensemble comorien y est reconnu comme seul sujet du droit international dans les frontières reconnues par la communauté internationale.

Nous comprenons parfaitement le souci de l'Organisation de l'unité africaine et des pays voisins de défendre l'unité et l'intégrité territoriale de notre pays, mais nous pensons que si cette préoccupation n'est pas égale à la nôtre, nous, Comoriens, qui avons des intérêts à défendre et à préserver, elle ne saurait le dépasser. Saurait-on être plus royaliste que le roi?

Nous tenons à rassurer tous ceux qui se préoccupent de cet aspect essentiel, qu'il est préservé par la Déclaration de Fomboni. D'autre part, ce processus bénéficie du soutien, notamment de la Ligue des États arabes, qui vient d'adopter récemment une résolution à son Conseil des ministres, tenu au Caire dans ce sens. D'autres partenaires privilégiés des Comores soutiennent également le processus.

Nous laissons, en conséquence, à la communauté internationale le soin d'apprécier la situation pour juger s'il fallait se cantonner sur des positions extrémistes, nuisibles à la population, ou trouver un compromis entre Comoriens pour mettre fin aux souffrances de celle-ci, s'il fallait choisir les armes à la place du dialogue.

M. Hussein (République fédérale démocratique d'Éthiopie) (*parle en anglais*) : Lorsque mon pays a signé avec l'Érythrée l'Accord sur l'arrêt des hostilités,

il l'a fait avec la pleine détermination d'oeuvrer en faveur d'un accord de paix global. Il croyait, et croit encore, que l'Accord allait au-delà d'un simple cessez-le-feu. L'esprit de l'Accord a été également reconnu, dans un appel du Conseil de sécurité adressé aussi bien à l'Éthiopie qu'à l'Érythrée, comme visant à couvrir tous les actes d'hostilité, y compris ceux mentionnés par le Ministre érythréen des affaires étrangères.

Quand le Ministre des affaires étrangères de mon pays s'est adressé à l'Assemblée, il l'a fait le regard tourné vers l'avenir, et non vers le passé. Son homologue, le Ministre érythréen des affaires étrangères, hélas, quoique nous ayant promis qu'il ferait de même dans la première partie de sa déclaration, ce à quoi nous avons applaudi, a ressassé les vieilles histoires qui cherchent à nous traîner dans une boue dont nous essayions de nous tirer.

Nous pensons que, si nous avons des questions à soulever, elles devraient l'être dans le cadre des négociations conduisant à un accord de paix global. C'est là leur place, et non devant cette Assemblée, prenant ainsi, Monsieur le Président, votre temps et celui de tous, alors que le débat général touche à sa fin. Cependant, dans ces conditions, je n'ai d'autre choix que de reprendre certains des points qui ont été soulevés afin de rétablir la vérité des faits. Nous avons été accusés d'avoir fait de l'Érythrée la victime d'une agression. On a dit que c'était un pays qui a établi de bonnes relations avec tous ses voisins. C'est tout le contraire. Nous avons un pays qui est devenu indépendant en 1993.

L'année suivante, elle a commencé par attaquer l'un de ses cinq voisins; en 1995, un deuxième voisin; en 1996, un troisième. Elle a entamé l'année 1997 par un différend avec son voisin le plus proche, l'Éthiopie, ce qui a conduit à une invasion de son territoire souverain en 1998.

Cette situation me rappelle un dicton arabe : « Il m'a frappé, ensuite il s'est empressé de se plaindre ». C'est ce qui s'est passé dans notre région. Et quand nous examinons l'accusation de recours à la force lancée contre l'Éthiopie, nous voyons que l'Éthiopie s'est vue forcée d'exercer son droit de légitime défense – après avoir imploré la paix, littéralement, pendant deux années – pour lutter contre cette agression. L'Érythrée parle d'expansion et de recolonisation, mais nombre d'entre nous en Éthiopie – particulièrement dans le gouvernement auquel j'appartiens – ont lutté en faveur

du droit du peuple érythréen à l'autodétermination et les ont appuyés, en dépit du fait que beaucoup d'autres, parmi nos compatriotes, refusaient obstinément que l'Érythrée fasse sécession de l'Éthiopie. Il a fallu du courage politique pour appuyer l'Érythrée et nous n'avons aucun regret à ce sujet. Mais affirmer, comme l'a fait l'Érythrée, que le gouvernement d'un pays qui fut en fait le premier à reconnaître son indépendance a l'intention de le recoloniser, je pense que c'est risible pour dire le moins.

Si nous avons voulu – même sans faire la guerre – priver l'Érythrée de la place qui lui revient de droit, nous ne l'aurions tout simplement pas reconnue. Notre expérience du droit international nous a appris qu'il faut préciser un certain nombre de données avant que d'autres pays reconnaissent l'indépendance d'un pays. Cette situation est parfaitement illustrée dans notre région : il s'agit de la partie d'un pays qui a fait sécession et n'a, à ce jour, toujours pas été reconnue, malgré le fait que ce pays ne possédait même pas de capitale, et n'en possède toujours pas, et malgré les efforts déployés par Djibouti.

L'Éthiopie ne saurait, par conséquent, être accusée de préparer une autre guerre et de vouloir recoloniser l'Érythrée. Nous n'en avons aucunement l'intention et cela n'arrivera pas. Nous avons tourné le dos à la guerre.

Pour conclure, examinons la question de savoir quel est le pays qui souhaite encore militariser sa propre société. En mai 1998, l'Éthiopie comptait 54 000 soldats, dont pas un seul ne se trouvait sur la frontière avec l'Érythrée. En revanche, l'Érythrée, pays de 3,5 millions d'habitants seulement (contre 60 millions d'Éthiopiens) avait, en mai 1998, une armée de plus de 200 000 soldats. Quel est alors le pays qui avait un programme différent concernant le développement de relations de bon voisinage et la paix? Nous avons pratiquement démobilisé un million de soldats sous le gouvernement précédent, au point d'atteindre le chiffre de 54 000, et nous sommes disposés à continuer de mener cette politique quand le moment sera opportun, car notre région n'a pas besoin de la guerre. Il importe de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et l'arriération, et non pas de faire la guerre.

Enfin, en ce qui concerne la question des violations flagrantes des droits de l'homme, laquelle a été mentionnée pour détourner l'attention, je me contenterais de dire, à ce sujet, que ces faits sont impossibles à

démontrer. À travers la personne du Premier Ministre, nous avons porté à l'attention de la communauté internationale – au niveau le plus élevé, y compris dans votre pays – les actes perpétrés par l'autre partie à l'encontre de civils innocents, des Éthiopiens résidant dans leur propre pays, et ce, même après la signature de l'Accord de cessation des hostilités. Il y a quelques semaines seulement que l'Érythrée a finalement signé la quatrième Convention de Genève (c'était le dernier pays à la signer) et, pour la première fois, l'Érythrée a permis au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir accès aux personnes qui en avaient besoin.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas et je n'ai toujours pas l'intention d'ouvrir un débat à l'Assemblée générale sur la question du génocide arménien et sur la reconnaissance de ce génocide, ni sur les relations entre l'Arménie et la Turquie. Toutefois, puisque le représentant de la Turquie a évoqué cette question, je voudrais faire quelques remarques.

Pour les Arméniens, le XXe siècle s'est ouvert sur une tragédie de génocide et une déportation massive, organisée dans l'Empire ottoman en 1915 et en 1923. Le premier génocide du XXe siècle s'est déroulé avec une force irrésistible et n'a pris fin qu'après avoir détruit les vies de 1,5 million d'Arméniens. Ce génocide a connu des viols, des agressions, des pillages et l'extermination d'une population entière.

Le représentant de la Turquie a évoqué les intellectuels. Je dois dire que les intellectuels se sont acquittés de leur devoir. Sur le génocide arménien, il existe des documents pertinents dans les archives, y compris dans les archives turques, britanniques, américaines et russes. Qu'il me soit permis de me référer brièvement à ces archives. Je voudrais répéter la question posée par Lord Curzon, Ministre britannique des affaires étrangères, à Ismet Pasha, alors Chef de la délégation turque, à la Conférence de Lausanne en 1923.

« Il y avait 3 millions d'Arméniens en Asie mineure avant la guerre. À présent, il ne sont plus que 130 000. Où sont passés les autres? Ont-ils décidé d'organiser un suicide collectif ou de disparaître volontairement? »

Je voudrais également me référer à un diplomate de la même époque, l'Ambassadeur de l'Allemagne qui représentait un pays allié de la Turquie et qui a vite pris conscience de ce qui se passait en 1915. En juillet 1915, il écrivait :

« Les Turcs ont commencé à organiser des déportations à partir de régions qui n'étaient pas menacées d'invasion. En fait, la façon dont la réinstallation est conduite démontre que le Gouvernement a pour but réel d'exterminer la race arménienne en Turquie. »

En janvier 1917, il signalait :

« la politique d'extermination a été en grande partie menée à terme. Les dirigeants turcs actuels souscrivent pleinement à cette politique. »

Toutes les archives sont disponibles et il n'est pas nécessaire que les intellectuels fassent de nouvelles recherches. Ces recherches ont déjà été faites. Sur la base de ces faits et d'autres encore, dès 1919, le tribunal formé par les partisans de Mustafa Kemal a jugé et condamné un certain nombre de hauts fonctionnaires « Jeunes Turcs » pour leur rôle dans ce que le Gouvernement turc de l'époque a appelé « le massacre et la destruction » des Arméniens.

Le génocide arménien a prouvé qu'un génocide était réalisable. La politique de génocide poursuivie par l'Empire ottoman n'a pas été enrayée par d'autres puissances; avec le temps, elle a encouragé de nouvelles brutalités. La meilleure preuve en est la fameuse envolée rhétorique avec laquelle Hitler a répondu aux questions anxieuses de certains de ses conseillers pour ce qui est des plans d'invasion de la Pologne en 1939 : « Qui, après tout, parle aujourd'hui de l'extermination des Arméniens? »

En fait, il n'existe pas d'histoire nationale qui se déroule en vase clos, et le fait que la Turquie continue de nier le génocide des Arméniens par l'Empire ottoman ne fait qu'accroître notre aspiration à la justice historique. De nombreuses nations ont découvert une résurrection spirituelle et morale à travers la reconnaissance de la vérité et en affrontant fermement leur passé. Comme le Président de l'Arménie, M. Kocharian, l'a affirmé il y a deux semaines dans cette même salle, prenant la parole au Sommet du millénaire :

« Le repentir n'est pas une humiliation, il permet plutôt d'élever les personnes et les nations. »
(A/55/PV. 6)

Le génocide arménien est un fait incontestable. Lorsque le terme « génocide » a été inventé en 1944 pour décrire l'extermination systématique de tout un peuple, son inventeur Raphael Lemkin s'est appuyé sur

l'exemple suivant : « le sort qu'Hitler a réservé aux Juifs et que les Turcs ont réservé aux Arméniens ».

De nombreux parlements, de par le monde, ont reconnu le génocide arménien. Une résolution du Parlement européen, en 1987, fait mention du fait que la reconnaissance du génocide arménien serait considérée comme un geste profondément humain de réparation envers les Arméniens et qu'elle ne pourrait qu'honorer le Gouvernement turc. Malheureusement, le déni, qui est devenu partie intégrante du génocide, renforce le sentiment d'insécurité, d'abandon et de trahison. Mais le déni s'inscrit dans la droite ligne du génocide; certains font même remarquer qu'il est l'acte final du génocide.

Je voudrais évoquer encore une fois la déclaration de S. E. M. Vartan Oskanian, faite cette semaine à l'occasion du débat général de l'Assemblée du millénaire. J'aimerais en particulier me référer à ce qu'il a dit à propos de la manière dont la région du sud du Caucase continue à pâtir de l'absence de relations officielles entre l'Arménie et notre voisin, la Turquie. Dès le premier jour de notre indépendance, en effet, nous avons opté pour la normalisation de nos relations et l'établissement de liens diplomatiques. Mais la Turquie a insisté, et continue d'insister, sur certaines conditions concernant le Haut-Karabakh et la reconnaissance du génocide arménien. Bien sûr, le blocus économique infligé à l'Arménie par la Turquie nuit au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et entrave la mise en oeuvre des programmes économiques régionaux les plus importants.

L'Arménie reste attachée au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, et nous continuerons d'oeuvrer intensément avec les Coprésidents du Groupe de Minsk pour trouver une solution pacifique au conflit. Nous sommes également disposés à maintenir des contacts directs avec l'Azerbaïdjan, pour rechercher un compromis.

Nous sommes convaincus que le dialogue constructif avec la Turquie, comme l'a indiqué le Ministre arménien des affaires étrangères, nous permettra de préparer ensemble la voie à la coopération et aux relations de bon voisinage entre nos deux nations.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Éthiopie a soulevé deux questions. La première question, celle de l'agression, a été traitée lors de réunions antérieures, mais dire que la défense

de l'intégrité territoriale constitue une agression, c'est rendre hommage à l'oeuvre d'Orwell.

Nous ne parlons pas du passé, mais plutôt d'un engagement envers l'avenir. En l'occurrence, ce sont les faits et non pas les paroles qui deviennent importants.

Ceux qui ont suivi de près les négociations de paix – en particulier les facilitateurs – ne sont pas sans savoir que le Gouvernement éthiopien a tenté systématiquement de déformer et de vider de sa substance l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – en fait, de le remplacer carrément par un autre accord, qui n'était pas seulement en totale opposition avec, mais aussi contraire à la lettre et à l'esprit de l'Accord-cadre de l'OUA et aux modalités de mise en oeuvre –, alors que l'Érythrée avait accepté sans réserves l'Accord-cadre. Cette campagne a commencé à Alger le même jour, trois heures seulement après la signature de l'accord d'Alger, et s'est poursuivie lors de la réunion de Washington, début juillet.

Quelques jours après la signature de l'accord d'Alger, le Gouvernement éthiopien a repris ses pratiques de harcèlement, de détention, de tortures, de meurtres extrajudiciaires et de déportation d'Érythréens et d'Éthiopiens d'origine éthiopienne. Dans le territoire souverain érythréen occupé par les forces éthiopiennes, les populations sont victimes d'actes de harcèlement et de terreur, de tortures, de viols, de confiscation et de destruction des foyers et des biens. Quinze mille Érythréens ont été expulsés, il y a quelques semaines seulement, de leurs foyers ancestraux et de leurs fermes en territoire érythréen occupé. Contrairement à la lettre et à l'esprit de l'Accord-cadre de l'OUA et de l'accord d'Alger, le Gouvernement éthiopien a intensifié ses campagnes perfides de haine ethnique contre les Érythréens et leur gouvernement.

Ces actes ne sont pas des oeuvres de paix. Ce sont des faits de guerre. On ne saurait nier que le Gouvernement érythréen, avec la collaboration active du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), avait entrepris le rapatriement volontaire de deux groupes d'Éthiopiens qui résidaient en Érythrée. Le premier groupe comprenait les Éthiopiens qui pacifiquement et librement résidaient en Érythrée depuis longtemps, jusqu'au jour où ces Éthiopiens, ainsi que leurs voisins érythréens, furent déplacés à l'intérieur du pays par l'invasion et l'occupation de villes et de villages éry-

thréens. Ces personnes partageaient des abris temporaires avec les Érythréens déplacés – y compris les maigres ressources distribuées dans les abris temporaires – et ont demandé l'assistance aussi bien du Gouvernement érythréen que du CICR pour regagner l'Éthiopie. Le deuxième groupe se composait d'Éthiopiens qui n'avaient pas de permis de résidence ou de travail valables. Eux aussi avaient demandé une assistance pour pouvoir regagner leurs foyers.

Le CICR a conduit des interviews de ces deux groupes, qui comprenaient au total environ 11 000 personnes. En sus, cependant, il y avait un tout petit nombre – à vrai dire, une poignée – d'individus qui avaient été expulsés car ils étaient devenus des étrangers indésirables. Dans tous les cas, le rapatriement a été rigoureusement conforme à la lettre et à l'esprit des procédures et des normes établies par le CICR et reconnues par la communauté internationale.

Le rapatriement s'est fait par la même route qui – quelques jours auparavant – avait permis aux autorités éthiopiennes d'expulser des Érythréens et des Érythréens d'origine éthiopienne. Et ce rapatriement avait été initialement approuvé par le Gouvernement éthiopien. Il y a des preuves incontestables que ceux qui avaient quitté l'Érythrée sont arrivés sans encombre en Éthiopie, et donc tout récit qui a pu émaner de l'Éthiopie au sujet de dangers encourus sur la route ou d'autres actes qui ont pu leur être préjudiciables ne saurait être pris au sérieux.

Le Gouvernement éthiopien affirme que le Gouvernement érythréen détenait des Éthiopiens dans des camps. Je devrais opposer le silence à cette affirmation ridicule, mais ne le puis parce qu'elle fait partie d'une campagne de calomnies. Il n'existe pas de camps en Érythrée. Tout au long du conflit, l'Érythrée a ouvert ses portes aux organisations non gouvernementales qui se spécialisent dans la défense des droits de l'homme, telles Amnesty International et Human Rights Watch. En tout état de cause, puisque l'Érythrée a signé les Conventions de Genève, le CICR lui aussi – en plus de ses visites régulières aux civils éthiopiens – effectue des visites régulières auprès des prisonniers de guerre éthiopiens. Avant même que l'Érythrée ne signe les Conventions de Genève, son bilan d'ensemble pendant et après la lutte de libération a été reconnu par les organisations non gouvernementales comme étant parmi les meilleures. L'Éthiopie, qui a signé les Conventions de Genève il y a trois ans seulement – bien qu'elle soit un Membre fondateur de l'ONU – peut-elle présenter

un tel bilan? Les rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch en portent témoignage.

M. Çengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas l'intention de m'attarder ici sur le désaccord que nous avons avec l'Arménie. Toutefois, à la suite des remarques faites par le représentant de l'Arménie, je suis contraint de dire quelques mots de réponse, sur deux points seulement.

Le représentant de l'Arménie a fait référence à Lord Curzon et à ses questions concernant les Arméniens. Je le répète, Lord Curzon n'était pas un historien. C'était un homme politique. En fait, Lord Curzon avait toutes les raisons d'être un homme politique de parti pris et partial eu égard à la Turquie. Après tout, il négociait avec la Turquie au lendemain de la Première Guerre mondiale et au lendemain du triomphe de la lutte turque.

En particulier – et ce sera mon dernier point – je déplore vivement le parallèle fait par le représentant de l'Arménie avec Hitler. Je tiens à rappeler au représentant de l'Arménie les faits suivants : il n'y eut pas de Nuits du verre brisé en Turquie, comme il y en a eu en Allemagne. Et il n'y eut pas de gangs juifs armés en maraude dans les collines de la Bavière et les rues de Berlin, comme ce fut le cas des Arméniens en Turquie. Le contexte historique est extrêmement différent, et je déplore sincèrement et très vivement le parallèle qui a été fait avec la politique de Hitler.

Ceci pour conclure mes observations, je dois aussi dire que nous formulons le voeu sincère, en cette aube du nouveau siècle, de parvenir à un accord sur ces événements tragiques. Bien sûr, la partie arménienne doit aussi faire mention des plus de 2 millions de Turcs et Musulmans qui ont perdu la vie dans les mêmes conditions tragiques.

M. Kouliev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Je suis aussi obligé de répondre à la déclaration du représentant de l'Arménie, dans laquelle il fait référence à la question du Haut-Karabakh. Le règlement du problème du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan est entravé surtout, comme cela a déjà été dit, par près de 10 années d'occupation de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan par des forces armées arméniennes, ce qui a eu pour conséquence qu'un habitant sur huit de mon pays est devenu réfugié. L'Azerbaïdjan a déclaré à de nombreuses reprises qu'il était déterminé à obtenir un règlement pacifique de ce conflit, mais la partie arménienne montre qu'elle ne veut pas régler ce conflit et elle empêche la

création, dans le sud du Caucase, de conditions propices au développement de relations avec les pays voisins de la région.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je regrette sincèrement d'avoir à prendre la parole à nouveau. Nous n'avions pas l'intention d'utiliser même notre premier droit de réponse, mais nous avons été forcés de le faire. Je serai bref. Nous parlons d'un engagement pour l'avenir, mettons-le dès maintenant en pratique.

Aux fins du procès-verbal, je tiens à dire que l'Éthiopie a signé la Convention de Genève il y a cinquante ans – et non pas il y a trois ans – comme en font foi les documents pertinents. Il y a une grande différence entre cinquante et trois. Il a été fait mention, encore une fois, d'une campagne de haine ethnique. Il suffit d'écouter la propagande que nous entendons tous les jours, dans les différentes langues de l'Éthiopie, sur la radio d'Asmara et, à moins qu'une campagne de haine ethnique ait une signification différente, ce n'est pas ce que nous avons en Éthiopie, comme en témoigne le fait qu'au moins 400 000 Érythréens vivent en Éthiopie, dont beaucoup sont des citoyens éthiopiens, mais la moitié des citoyens érythréens. Il y a plusieurs figures importantes dans le Gouvernement éthiopien qui sont des Éthiopiens d'origine érythréenne, notamment au Ministère des affaires étrangères, au Cabinet du Premier Ministre, dans les forces de défense, etc. Cette situation n'est pas caractéristique d'un pays qui pratique une campagne de haine ethnique; elle caractérise plutôt un pays qui a fait un nettoyage ethnique de tous les Éthiopiens, et cette campagne a débuté à un moment où nous avions des relations prétendument bonnes, en 1990 avant que l'Érythrée ne devienne indépendante, lorsque des milliers d'Éthiopiens ont été chassés sans cérémonie et ont dû abandonner leurs biens, et beaucoup d'entre eux demeurent emprisonnés jusqu'à ce jour.

Enfin, tout récemment en juillet, le Comité international de la Croix-Rouge a fait état de ses préoccupations, non pas oralement, mais sous forme d'une déclaration à la presse qui a pu être lue par tout le monde, où il indiquait sa préoccupation concernant la façon dont les Éthiopiens en Érythrée sont chassés et doivent traverser des rivières en crue, des zones remplies de mines – je ne pourrais pas dire qu'il s'agissait d'un rapatriement effectué dans des conditions humanitaires. Je ne souhaite pas faire de commentaires personnels, mais j'estime qu'il est ironique que ces déclarations

soient faites par quelqu'un qui – alors que certains d'entre nous, de ce côté-ci, luttai pour la démocratisation de l'Éthiopie et aussi pour les droits de la population érythréenne à l'autodétermination – détenait un poste très élevé dans le Gouvernement éthiopien et qui était opposé à l'indépendance de l'Érythrée.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser d'intervenir encore une fois, mais je voudrais faire quelques observations additionnelles en réponse aux remarques du représentant de la Turquie.

Une fois de plus, la fin d'un débat général dans la salle de l'Assemblée générale n'est pas le moment ni l'endroit approprié pour discuter de la reconnaissance du génocide arménien. Toutefois, je tiens à rappeler au représentant de la Turquie que le génocide arménien a commencé avec la Nuit de Cristal. Le 24 avril 1915 a marqué le commencement du génocide, avec l'assassinat brutal de plus de 300 intellectuels arméniens par les autorités turques; ce fut le début de l'anéantissement de masse des Arméniens dans l'Empire ottoman.

Je dois aussi rappeler au représentant de la Turquie que le représentant de l'Arménie n'a pas fait de comparaison; la comparaison a été faite par Rafael Lempkin, et je l'ai simplement cité. C'est Rafael Lempkin qui a lancé le mot « génocide ». Et je cite une fois encore la comparaison de Rafael Lempkin : « le genre de choses qu'Hitler a fait subir aux Juifs et que les Turcs ont fait subir aux Arméniens ». Les mots cités n'étaient pas ceux du représentant de l'Arménie.

Le représentant de la Turquie a également mentionné le fait que deux millions de Turcs ont été tués, mais les Arméniens ne peuvent pas en être responsables, car ils avaient déjà été tués lorsque ces événements se sont produits.

Je tiens aussi à aborder la question du Haut-Karabakh. Comme je l'ai dit lors de mon intervention

antérieure – et je voudrais le répéter une fois de plus – au cours des six dernières années, la phase militaire du conflit a cessé et l'Arménie reste déterminée à obtenir un règlement durable qui assurera la restauration de la paix et de la sécurité au Haut-Karabakh, et le maintien d'un lien permanent avec l'Arménie. Nous allons travailler en étroite collaboration avec les présidents du Groupe de Minsk pour que le cessez-le-feu se poursuive, et je réaffirme que nous allons maintenir des contacts directs avec l'Azerbaïdjan pour trouver un compromis.

Toutefois, nous estimons que des négociations directes entre l'Arménie et le Haut-Karabakh seront plus productives, car ce sont les habitants du Haut-Karabakh qui vont, en fin de compte, déterminer leur propre destinée.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais aborder brièvement deux questions de fait. Le CICR a participé à presque tous les rapatriements volontaires qui ont eu lieu. Lorsqu'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne pouvait pas le faire parce que le Gouvernement éthiopien refusait de collaborer, et ceux qui ont bénéficié des rapatriements volontaires ne pouvaient pas bénéficier de l'aide du CICR. Le rapport du représentant du CICR en Éthiopie, auquel le représentant de l'Éthiopie a fait référence concernant des événements survenus en Érythrée, a été rejeté par le siège du CIRC.

Enfin, je ne me laisserai pas aller à répondre à des arguments *ad hominem*. De tels arguments sont les tactiques auxquelles recourent les faibles pour défendre les politiques en faillite d'un régime immoral et illégitime.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 45.